IMPRESSIONS
BROCHAGES,
RÉGLAGES
RELIURES
Biblio. Parlement
Exécutés à L'ETENDARD, avec goût et promptitude, à des prix défiant toute compétition

L'ETENDARD

Sous la direction d'un Comité — Henri Trudel, Rédacteur

L'ETENDARD
—IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR—
CARON & CIE,
EDITEURS-PROPRIETAIRES
Administration et Rédaction
65 RUE ST JACQUES,
MONTRÉAL

10ème Année — MONTREAL, JEUDI, 28 JANVIER 1892 — No 22

TÉLÉGRAPHIE

NOUVELLES D'OTTAWA

M. Bourinot et la commission du service civile—L'école de cavalerie de Québec—Le comté d'Ottawa.

Ottawa, 27—A une assemblée des délégues de chaque paroisse du comté d'Ottawa, qui a eu lieu aujourd'hui, M. Tétreau, avocat, a été choisi comme candidat conservateur pour l'élection provinciale. Tout porte à croire que M. Tétreau sera élu avec une grande majorité.

—Le Dr Bourinot, greffier de la chambre des communes, a comparu hier, devant la commission du service civil, mais il a refusé de se laisser interroger parce qu'il prétend que l'organisation et le fonctionnement des Communes sont complètement sous le contrôle des Communes elles-mêmes. Le Dr Bourinot a produit une lettre du président des Communes, M. White, dans ce sens. Jusqu'à ce que les Communes y consentent le Dr Bourinot, prétend-il, est dispensé de donner des explications à la commission.

—Le département de la milice a reçu avis que l'école de cavalerie de Québec a reçu d'Angleterre, un équipement complet pour les exercices à cheval tous les armes.

—M. Louis Tassé, instituteur de cette ville, est mort des suites d'une attaque de grippe. Il était âgé de 73 ans. Ce vétéran de l'enseignement était universellement respecté. Il était la père de M. Emmanuel Tassé, ancien administrateur de la *Minerve*.

NOUVELLES DE QUEBEC

L'aqueduc.—Le comté de Montmorency.—Le testament de l'honorable J. G. Ross.—La perspective politique.—La situation.

Québec, 27—Hier encore, la ville s'est trouvée sans eau. Cela devient intolérable. Les conduits de l'eau sont gelés et ont éclaté en plusieurs endroits.

—L'honorable Chase-Casgrain a annoncé, aujourd'hui a M. Charles Langelier qu'il se présentait dans le comté de Montmorency, et il l'a invité d'assister à une assemblée qui aura lieu, dimanche, au Château-Richer.

—Certains intéressés protestent en cour contre une clause du testament de l'honorable J. G. Ross, le milionnaire québecquois, décédé il y a quelques mois.

—L'hon. John MacIntosh est arrivé ici aujourd'hui et il apporte les nouvelles les plus encourageantes des Cantons de l'Est. Il a assisté à une réunion conjointe à Drummondville, comté de Drummond, hier, en faveur de M. Cook, le candidat conservateur. M. Motte, le candidat libéral a été appuyé par MM. Desmarais et Lavergne. Les conservateur ont fait entendre un langage sévère sur les révélations récentes et ils ont fait une forte impression sur les électeurs qui semblient déterminés à retirer leur appui à. M. Mercier.

—MM. McIntosh et Pelletier se rendront, demain, à Arthabaska, pour assister à une convention pour faire le choix du candidat conservrteur.

—A Richmond, M. Bédard est jusqu'ici seul sur les rangs.

—M. McIntosh n'a pas d'opposant à Compton.

—L'hon. M. Flynn est revenu de Matane où il a été choisi par les conservateurs,

—Le curé de l'une des plus grandes paroisses du comté de Bonaventure est arrivé ici. Il dit que M. Arsenault, le candidat conservateur, est l'homme le plus populaire dans le comté.

—L'hon. Dr Ross est arrivé à Québec, aujourd'hui, de Ste Anne de la Pérade.

L'ELECTION DE SOULANGES

Coteau Station, 27—La présentation des candidats, MM. Bain et Dr Mousseau, a eu lieu en présence de cinq à six cents personnes. Les orateurs conservateurs ont été M. Bain et les honorables MM. Ouimet, Tassé et Beaubien. Ont parlé du côté des libéraux MM. Mousseau, Tarte, R. Lemieux, R. Harwood et Cloran. La discussion a été très intéressante, très animée mais fort courtoise, et, malgré le froid excessif qui régnait, l'auditoire a tenu bon jusqu'au bout. La majorité de l'assemblée a été favorable à M. Bain qui sera élu par une bonne majorité.

L'honorable M. Ouimet a pris le train du Canada Atlantique en route pour Ottawa.

LA LÉGISLATURE DU NORD-OUEST

Un débat intéressant—La prorogation

Winnipeg, 27—La dernière séance de la législature du Nord-Ouest a été très-intéressante et très-animée, bien que le nombre des députés fut très restreint, un bon nombre ayant déjà quitté la capitale pour retourner dans leur famille.

M. Prince, député de St Alban, s'est oppose au bill présenté par M. Haultain, au sujet des inspecteurs d'écoles. M. Prince demandait que le bill fut amendé afin qu'il y eut des inspecteurs distincts pour les écoles catholiques et les écoles protestantes.

Cet amendement a été rejeté sur la division suivante : Pour : MM. Prince, McKay, Davidson, Clinkskill. Contre : MM. Betts, Meyers, Knowling, Mowatt, Nell, Sutherland, Tweed, Haultain, Campbell.

Le bill a été lu une troisième fois et adopté.

Le lieutenant-gouverneur a ensuite prononcé le discours ordinaire prorogeant la législature.

L'honorable M. Laurier

L'honorable M. Laurier prend du mieux et compte pouvoir reprendre ses occupations sous peu. Les médecins cependant lui recommandent de ne pas parler en public. Il se retire chez M. L. O. David.

Assauts

Pierre Charland, trouvé coupable d'assaut grave sur le nommé Godon, à Ste-Cunégonde, a été condamné à $5 d'amende et les frais ou un mois de prison aux travaux forcés. La même punition a été infligée à John Houston pour assaut sur sa fille.

L'Enfant pleure, il veut son Castoria.

LA TEMPERATURE

Toronto, 27—11 p. m.

La pression est très basse sur le golfe St Laurent, et au Nord-Ouest du Manitoba et très haute sur les Etats du centre. Des vents forts de sud-ouest à ouest avec température plus élevée ont prévalu aujourd'hui au Manitoba et à Ontario. A Québec le temps a été beau et froid, et dans les Provinces Maritimes le temps est devenu modérément froid de doux qu'il était.

Température minimum et maximum —Calgary, 32-42; Edmonton, 20-46; Prince-Albert, 12 au-dessous de zéro, 26; Qu'Appelle, 12-20; Winnipeg, 10-30; Toronto, 3 au-dessous de zéro, 19; Montréal, 10 au-dessous dezéro, 2; Québec, 6 au dessous de zéro, 10.

Probabilités pour les prochaines 24 heures

Haut du Saint Laurent. —Vents ouest et sud-ouest; temps beau et plus doux.

RESUME TELEGRAPHIQUE

Le dernier recensement nous apprend que le capital placé dans nos manufactures s'est élevé de $165,302,622 qu'il était en 1881, à $360,148,466, soit un accroissement en dix ans de $194,081,843.

—M. Javelle, astronome à l'observatoire de Nice, vient de retrouver la seconde comète de 1890, découverte par M. Barnard, en Amérique, il y a près de deux ans, le 2 mars 1890. C'est la première fois qu'une même comète est suivie pendant si longtemps.

Elle a déjà dépassé l'orbite de Jupiter, et grâce aux merveilleux instruments que l'on possède maintenant, on espère la suivre jusqu'au delà de l'orbe de Saturne. Ce qui ajoute au prix de cette belle observation due à un astronome français, c'est que la comète suit un orbe hyperbolique. Il est certain, maintenant, que ce petit corps céleste est un émissaire qui nous vient des étoiles et qui retourne peut-être leur rapporter des nouvelles de notre sol.

—Un télégramme de Santiago, arrivé ce matin, annonce confidentiellement que le ministre des affaires étrangères du Chili, suivant une décision prise par le président Montt et le cabinet après avoir pris l'avis du Conseil d'Etat, a répondu à l'ultimatum du gouvernement des Etats-Unis en termes qui devront satisfaire le président Harrison et son gouvernement.

Vu la disparité entre les forces des deux puissances, le Chili paraît n'avoir eu d'autre alternative que de faire le sacrifice de sa dignité pour donner satisfaction à la nation la plus puissante.

—Le rôle de cotisation de Toronto pour l'année 1892 a été revisée. La valeur de la propriété cotisée est de $151,-153,638.

—Le chiffre total des immigrants arrivés aux Etats-Unis en 1891 a été de 500,636 contre 491,023 en 1890.

DEUX VOLS DE CHAVAUX

Nos détectives à la recherche des coupables

Hier soir, M. Smallwood, qui tient une écurie de louage sur la rue Mignonne, a déposé une plainte au bureau de police contre un individu qu'il soupçonne de lui avoir volé un cheval.

Lundi dernier, l'accusé s'est présenté chez le plaignant où il a loué une voiture pour se promener dans la ville. Depuis il n'a pas été revu.

On croit que l'accusé a vendu l'attelage et qu'il a ensuite pris la route des Etats-Unis.

—La nuit dernière, des voleurs ont pénétré avec effraction dans l'écurie d'un M. Loranger et y ont volé cheval, voiture et harnais. M. Loranger à déposé aussitôt sa plainte au bureau de police et nos détectives feront des recherches.

Le nouveau drame "Christophe Colomb" joué au collège Bourget

Le 12 janvier dernier le collège Bourget jouait le drame "Christophe Colomb" avec un véritable succès. L'assistance était nombreuse et s'est retirée pleinement satisfaite.

Nous apprenons que le collège va donner une répétition de cette grande et belle séance le 3 février prochain, et que pour la circonstance encore, la compagnie du Pacifique réduira les prix de passage de moitié de Montréal à Rigaud. Les billets de passage seront bons du 3 au 5 février.—*Communiqué.*

Il demande trop cher

Hier, un vieillard s'est rendu au greffe de la cour du Recorder, en disant qu'il voulait prendre une action contre la Société St Vincent de Paul, pour avoir refusé de le secourir. Eh bien, lui dit un avocat connu, si vous voulez me donner cent piastres en garantie, je vais prendre votre cause. Le bonhomme a dû renoncer à ses projets de vengeance,

Les comités civiques

Les pouvoirs des membres des comités civiques expireront samedi prochain. Les citoyens devront attendre la formation des nouveaux comités pour procéder à l'expédition des affaires municipales,

Un candidat embarrassé

M. Cyriac St Amour, de St François de Sales, a plaidé coupable sur l'accusation de vente de boissons sans licence. Il a été condamné à $120 d'amende.

M. St Amour est le candidat libéral qui se présente contre l'honorable M. Ouimet.

Enquête

Les Commissaires des Incendies ont tenu une enquête sur l'incendie qui a eu lieu au Séminaire, mardi.

On n'a pu découvrir l'origine du feu.

Six mois de prison

Un cultivateur de Laprairie, nommé Stanislas Asselin, a été arrêté à St Constant pour avoir pénétré dans la salle à bagages de la gare du chemin de fer et y avoir dérobé des effets pour une valeur d'environ $60. L'accusé a été condamné hier à six mois de prison.

Restitution

Le gérant de la compagnie des chars urbains de Montréal, a reçu la somme de $50 qui lui a été remise par un prêtre sous le secret du confessionnal.

— Pour le Mal de Dents faites usage du "Stop-It" de Dawson

Médecins venant à Montréal

Premiers trois mois gratis. Un personnel de médecins et chirurgiens éminents arrivera à Montréal samedi prochain 30 janvier, et s'établira en permanence à la résidence No 149 rue Metcalfe. Tous invalides s'adressant à ces médecins éminents avant le premier mars, seront soignés gratis pendant trois mois. On ne demande qu'une recommandation de ceux qui sont guéris. On veut de la sorte connaître promptement et personnellement les les malades et les affligés.

Les médecins traitent toute espèce de maladie et de difformité, mais n'acceptent pas les cas incurables. Si votre maladie ne permet pas d'espérer, ils vous le diront franchement; et ils vous mettront en garde contre une dépense inutile.

Heures depuis 9 a. m. jusqu'à 5 p. m., et de 7 à 8 p. m. Les dimanches de 2 à 4 p. m.

Bazar

Le bazar organisé par les Dames de l'Association de Charité, sous la présidence de Mme juge Taschereau, pour le soutien des infirmes de la Providence, s'ouvrira le 15 février prochain, dans les salles de l'Asile de la Providence, 1631 rue Sainte-Catherine, et se terminera le 20.

L'encouragement qui a toujours été donné par la sympathie des citoyens envers cet établissement, suffit aux dames organisatrices pour espérer que leur zèle sera, cette fois encore, couronné de succès. En conséquence, elles invitent leurs amis et le public charitable à leur accorder leur bienveillant concours. Elles prient de plus les personnes qui désirent contribuer à l'ornement des tables) de déposer au plus tôt à l'Asile de la Providence, ou à la demeure de Mme la Présidente, 68 rue St Hubert, les objets qu'elles destinent à cet effet. La moindre offrande sera reçue avec reconnaissance. 21.

GRAND BAZAR

A la Salle d'Asile St Vincent de Paul, rue Visitation, No 59

Nous avons le plaisir d'annoncer que les dévouées Dames Patronesses de la Salle d'Asile St Vincent de Paul, auront leur bazar annuel le 1er février prochain. Comme on le sait, les religieuses de cette institution instruisent les petits enfants, nourissent les pauvres, assistent les malades et les moribonds.

Elles n'ont pour soutenir les œuvres que les secours de ceux qui veulent bien les aider. En conséquence, elles font un appel chaleureux auprès de toutes les bonnes âmes qui voudront bien leur accorder leur bienveillant concours.

Elles prient de plus les personnes qui désirent contribuer à l'ornement des tables, de déposer au plus tôt à la salle d'Asile St Vincent-de-Paul, rue Visitation, les objets qu'elles destinent à cet effet. Le plus léger cadeau sera reçu avec une vive reconnaissance.

Sachons profiter de cette belle occasion qui se présente, de faire le bien pendant que nous en avons le temps.—*(Communiqué).* 21-jad

—Aussi agréable au palais que du lait. L'Emulsion Dukehart est une nourriture pour le sang, et guérit toutes les maladies du sang.

Montréal, 31 janvier 1890.

M. L. A. Lesage, du département des canaux et demeurant au No 1517 rue Ontario, dit: Ayant fait usage, dans ma famille, du Sirop de Térébenthine du Dr Laviolette, je puis le recommander fortement à ceux qui souffrent d'une toux opiniâtre consécutive à la grippe. La guérison est sûre et rapide.

—J. B. Wason, Providence, R. I., a souffert d'une pneumonie accompagnée d'une toux sèche de l'enrouement et d'une extinction complète de la voix. Les médecins ne lui avaient donné aucun soulagement. Le Baume de Cerisier Sauvage du Dr Wistar l'a guéri et il dit qu'il lui a sauvé la vie.

AVIS

Le Sirop de Térébenthine du Dr Laviolette est en vente aux Etat-Unis chez T. R. Grimes, Pharmacien No 226 Broadway, South Boston, Mass. mjs-jno

—Il y a une grande variété de cors. Le "Halloway Corn Cure" les guérit tous. Allez chez votre pharmacien sans delai achetez une bouteille. 13

SANTE VIGOUREUSE

Sous l'influence du Trésor des Nourrices, des enfants maigres, noués, scrofuleux, rachitiques, ont recouvré une santé vigoureuse; de plus il facilite la pousse et le percement des dents. Prix 25 cent la bouteille

"German Syrup"

Un cultivateur d'Edom, Texas écrit : "Nous sommes six personnes dans ma famille. Nous demeurons dans un district où nous sommes sujets à de violents accès de toux et de maladies des poumons. Je me suis servi du Sirop Allemand pendant 6 ans avec succès pour les maux de gorge, le catarrhe, la toux, les enrouements, douleurs dans l'estomac et les poumons, et le crachement de sang. J'ai essayé plusieurs variétés de sirops pour la toux autrefois; mais qu'il me soit permis de dire à ceux qui ont besoin d'un remède semblable que le Sirop Allemand est le meilleur. C'est le résultat de mon expérience. Si vous l'essayez seulement, vous ne pourriez pas vous en passer après. Ce remède vous donne un soulagement immédiat et vous guérit instantanément. Se conseille à tous ceux qui souffrent de maladies des poumons de se le procurer. Vous serez vite convaincus. Dans toutes les familles, chez lesquelles on se sert de votre remède, jamais il n'y a de maladies des poumons. C'est le remède le meilleur pour ce pays.

John Franklin Jones.

G. G. GREEN, seul Fabricant, Woodbury, N. J., U. S. A., et Toronto, Canada, 23

GRANDE ASSEMBLEE

Des deux partis

—A—

JOLIETTE

SAMEDI le 30 COURANT à 1 hr. P. M.

Les deux candidats et plusieurs orateurs adresseront la parole.

L'honorable M. L. O. Taillon sera present.

Grande Assemblée

DES DEUX PARTIS

—A—

BERTHIER

SAMEDI, le 30 COURANT A 1 hr. P. M.

Le Candidat conservateur sera accompagne de l'Hon. M. Nantel, M. G. G. E. Bergeron et autres.

ELECTIONS PROVINCIALES

—AUX—

OFFICIERS RAPPORTEURS

En rapport avec les élections du 8 Mars prochain, messieurs les officiers-rapporteurs trouveront à L'ETENDARD la plus grande diligence pour l'impression de Proclamations, Bulletins de vote, Formules, etc., etc,

Les Fleurs d'Espagne pour les personnes chauves

Guérit avec une promptitude remarquable toutes les affections du cuir chevelu, elle empêche les cheveux de tomber. Elle empêche également les cheveux de perdre leurs couleurs ou de grisonner et là ou la couleur naturelle a été perdue l'y restaure même quand ils sont blanchis par la vieillesse, nous garantissons de faire pousser les cheveux sur les têtes les plus chauves en moins de 30 jours. Seul dépositaire.

29-6 Ad. KOHN, 513 rue Dorchester.

POUR 30 JOURS

20 pour cent d'escompte sur ameublements de salle à manger de 10 morceaux au dessus de $60.00

15 pour cent sur tous ameublements de 10 morceaux audessus de $30.00.

RENAUD, KING & PATTERSON

652—RUE CRAIG—652

Emmagasinage Gratis jusqu'au 1er Mai. 4-21

MM. BOILEAU & FRERES

Entrepreneurs de l'Ile Bizard

ont passé leur contrat avec les syndics d'Hochelaga à Montréal pour compléter l'intérieur de leur église au montant de

$17000.00

D'après les plans préparés par Messieurs PERRAULT & MESNARD Architectes de Montréal.

Livres de Piété

Le CARNAVAL SANCTIFIÉ par le pieux souvenir des douleurs de Marie, par le P. Muzzarelli, in-18, 10 cts.

LÉGENDES DE SAINT-JOSEPH, J. M. J. par l'abbé ***, in-12, cartonné, 40 cts.

MOIS DE SAINT JOSEPH, J. M. J., in-32, cartonné, toile anglaise, 25 cts.

MOIS PRATIQUE DE SAINT-JOSEPH, ou legs pieux de ce glorieux patriarche à ses enfants, par le P. Huguet, in-48, 5 cts.

En vente à

La Librairie J. B. ROLLAND & FILS

6 a 14 Rue St-Vincent,

MONTREAL

LE JOURNAL

—DE LA SOCIÉTÉ—

Medico-Chirurgicale Canadienne Française

—DE LA—

NOUVELLE-ANGLETERRE

Revue Mensuelle de Médecine, de Chirurgie, d'Hygiène et des Sciences Accessoires.

Le SEUL Organe Officiel de Médecine publié en langue française aux Etats-Unis.

Paraissant le 25 de chaque mois.

Le premier numéro paraîtra en Janvier 1891.

ABONNEMENT:

$3.00 par année.—Payable d'avance

Adresser tout ce qui concerne La Rédaction E. Sirois, C. M., M. Dr, Secrétaire, Three Rivers, Mass.

L'Administration: A. Beurbonnière, Editeur, Boîte 638 B. de P., Lewell, Mass.

Annonces et Souscriptions respectueusement sollicitées. Bulletin de Souscription.

Pour les billets, indicateurs et toute autre information, s'adresser aux hôtels Windsor et Balmoral, et aux bureaux du Grand Tronc ou au bureau de la compagnie, No 136 rue Saint Jacques.

M. L'Administrateur du "Journal de la Société Medico-Chirurgicale Canadienne-Française de la Nouvelle-Angleterre," veuillez me considérer comme souscripteur au journal pour un an. Je vous envoi $3.00 prix de la souscription.

Veuillez signe, copier ceci et le retourner a ace un mandat-poste de $3.00.

A LOUER.

25 rue St-Gabriel, beaux bureaux remis à neuf, à bon marché. S'adresser: A. Lionais 1630 Notre-Dame.

R. R. R.

RADWAY'S READY RELIEF.

Le mal de gorge, le Rhume, la Toux, la Pneumonie, la Bronchite, les Inflammations, les Congestions, l'Influenza, la Disparition difficile, sont guéries et peut etre prevenues.

L'application du READY RELIEF sur les parties du mal procurera du soulagement.

Le RELIEF de RADWAY est le seul remede en vogue qui arrête instantanement la douleur. Il soulage et produit bientôt la guérison.

Rhumatisme	Névralgique
Sciatique	Entorses
Mal de tête	Contusions
Mal de Dents	Maladie des
Brûlures	Muscles

Lumbago, Enflures des jointures, Douleurs au dos, à la poitrine ou aux jambes.

Il a été le premier et il est le seul

REMEDE POUR LA DOULEUR

Qui arrête instantanement les douleurs cuisantes, soulage l'inflammation et guérit les congestions des poumons, de l'estomac, des intestins et autres maladies.

INTERIEUREMENT, une demi ou une cuillerée à thé dans un demi gobiet d'eau, guérira, en quelques minutes, les crampes, les spasmes, l'acidité de l'estomac, les nausées, les vomissements, les palpitations du cœur, l'insomnie, le mal de tete, la diarrhee, les coliques, et toutes les douleurs interieures.

La Malaria dans ses diverses formes guerie et prevenue

Il n'y a pas au monde un remède qui guérisse la fièvre et toutes les autres maladies bilieuses et autres, fièvres, aussi vite que LES PILULES DE RADWAY au si promptement que le READY RELIEF de RADWAY.

UNE GUERISON CERTAINE DE LA FIEVRE

LE READY RELIEF DE RADWAY guérit la fièvre et la prévient. Voici pour 50 cents un remède qui guerira cette maladie positivement et qui permet de vivre tranquille dans les districts ou se vissent les fièvres. Il a guéri des milliers de personnes. Vingt gouttes dans une cuillérée à thé dans un verre d'eau prises en se levant le matin protegera le système de toute attaque. Une bouteille de 50 cents guérira toute une famille et il en restera assez pour guérir toutes espèces de douleurs causées par un accident ou la maladie.

25c par bouteille En vente chez les druggistes.

SOYEZ SUR D'AVOIR LE REMEDE DE RADWAY

Pilules Régulatrices

Du Dr RADWAY

Purgatives complètes, opérative douces Elles agissent, sans causer de douleurs, infaillible dans leurs effets et naturelles dans leur operation.

Elles sont parfaitement inoffensives, élégamment recouvertes d'une gomme douce; elles purgent, regularisent, purifient, et fortifient.

PILULES de RADWAY

Pour la guérison de tous les désordres de l'ESTOMAC, du FOIE, des INTESTINS, des ROGNONS, de la VESSIE, des MALADIES NERVEUSES, du MAL DE TETE, de la CONSTIPATION, de l'INDIGESTION, de la DYSPEPSIE, de la FIEVRE, de l'INFLAMMATION des INTESTINS, les HEMORRHOIDES, et tous les dérangement des Viscères Internes, elles sont Purement Vegetables, ne contenant ni mercure, ni minéraux, ou DROGUES DELETERES.

Prix 25 cts par boite. Vendu par tous les druggistes.

LE GRAND REMÈDE POUR LE FOIE

OBTIENDRA UNE DIGESTION PARFAITE en prenant les "Pilules de Radway". Par leurs propriétés ANTI-BILLIEUSES, elles stimulent le foie dans la secretion de la bile, et se déchargent par les tubes biliaires. Dans tous les cas de maux de tête, jaunisse, attaques bilieuses, digestions imparfaites, causées par l'influence de la bile, et son mélange avec le sang, ces pilules en dose de 3 ou 5 régularisent promptement l'action du foie et empêcheront le retour de ces desordres. Une ou deux des Pilules de Radway prise chaque jours par des personnes sujettes aux maladies bilieuse ou a la torpeur du foie, tiendront le système dans un état de régularité et procureront une digestion excellente.

SOYEZ SUR D'AVOIR LE REMEDE DE RADWAY

Envoyez un timbre poste au Dr. Radway etcie, 319 rue St Jacques, Montréal, Canada.

AU PUBLIC

Soyez convaincus, demandez les remèdes de Radway, et voyez si le nom de "Radway" est imprimé sur ce que vous achetez.

Dr JAMES NERVE BEANS

CES FEVES pour les nerfs sont une nouvelle découverte. Elles soulagent et guérissent les plus mauvais cas de Débilité Nerveuse, perte de vigueur et virilité chancelante; donnent de la force au corps et ne nuisent pas à la digestion. Vendues par tous les pharmaciens à $1.00 le vaquet ou six pour $5.00, ou envoyées par la mail sur réception du prix. En dépôt à Montréa chez Lovioletto & Nelson, No 1603 rue Notre-Dame, et chez B. E. McGale, No 2123 rue Notre Dame. mjs

E. CHANTELOUP

Fondeur en Fer et en Cuivre,

MANUFACTURIER DE

CLOCHES Pour Eglises, Couvents et Colléges.

Horloges et Cadrans pour Clochers et Tourelles.

Clôtures et Balustrades en fer et en fonte.

Colonnes, Solives et Portes de Voutes en acier.

Couvertures en cuivre rouge et en tôle galvanisée.

Instruments Télégraphiques pour maisons d'éducation.

Appareils Calorifères, etc., etc., etc.

587 A 593 RUE CRAIG

MONTREAL

A GÉRARDIN, F. HURTUBISE,
Propriétaire, Directeur-gérant.

CHARPENTE

Pin, Epinette Rouge, etc., Cèdre Rond fendu et Poteaux scies.

Bois de sciage, Pin, Epinette, Bois Franc, etc. blanchi et emboueté, le tout offert à bon marché par

D, PARIZEAU

COIN DES

RUES CRAIG et ST DENIS

514 RUE LAGAUCHETIERE

RUE NOTRE-DAME, près de la Gare du Pacifique, Montréal.

DYSPEPSINE
Guérit la Dyspepsie
DYSPEPSINE
Guérit l'Indigestion
DYSPEPSINE
Guérit la Flatuosité
DYSPEPSINE
Guérit les Etourdissements
DYSPEPSINE
Guérit le brûlement d'Estomac
DYSPEPSINE
Guérit les Maux de Tête
DYSPEPSINE
Guérit la Constipation
DYSPEPSINE
Guérit les Maladies Bilieuses

DYSPEPSINE

Le grand remède américain pour la Dyspepsie et les maladies du Foie sous toutes leurs formes, régularise l'action de l'estomac et des organes digestifs.

A VENDRE par tous les PHARMACIENS

50 Cents la Bouteille.

Pour le Mal de Dents faites usage du "Stop-It" de Dawson.

PLUS de TÊTES CHAUVES et de CHEVEUX GRIS.

CAPILINE

PROPRETÉ, BEAUTÉ & EFFICACITÉ SONT LES QUALITÉS DE CE RESTAURATEUR SEMANDÉ AUJOURD'HUI PARTOUT

Succès toujours croissant de nos préparations pour faire tomber les poils follets de la figure des dames. Voici notre usage universel, seulement $1.15 la bouteille; complète tous les quatre. Nous avons toujours en main les préparations pour teindre la barbe et remettre les cheveux gris, couleur naturelle sans nuire à la tête, et une autre pour les cors et le mal de dent. Nous avons de plus la purgation de poumons qui chasse la bile et donne au sang une grande force, expulse toute espèce de vers radicalement. Elle est infaillible et peut être prise en toute saison. Lisez les certificats qui paraissent tous les matins de ceux qui en font usage journellement. Mme Vve R. DESMARAIS & LACROIX, Fils 312 rue Mignonne Coin de la rue Ste Elisabeth

AUX MEDECINS

VACCINE NON HUMANISÉE

Nous en recevons de nouveaux envois chaque semaine de la ferme de vaccine de la New-England Vaccine Company, sous la direction du célèbre spécialiste vaccinateur, le Dr Cutler.

$1.00 par boite de 10 pointes.

HENRY R. GRAY,
Pharmacien-Chimiste.
122 rue St Laurent, Montreal.

"GUARDIAN"

Compagnie d'Assurance sur la Vie et contre l'Incendie

DE LONDRES ANGLETERRE

ETABLIE EN 1821

CAPITAL - - - $10,000.00
FONDS INVESTIS - - 21,700.00

Agents généraux { ROBT SIMMS & CIE. pour le Canada { GEO. DENHOLM, Mont.

Police d'Assurance contre le Feu acceptée

No 45 rue St Sacrement.

A. DEMERS. C. BRUNET.

Faisant affaires sous le nom de

DRAPEAU, SAVIGNAC & CIE

140 rue St Laurent, Montreal

Ferblantiers, Plombiers, Couvreurs et Poseurs d'Appareils de chauffage

Assortiment très varié et complet d'Ustensils de cuisine, Coutellerie, Lampes, Gazoliers, Brackets, Globes, etc., à des prix très-modérés.

Ils se chargent de tout ouvrage, tel que Couverture en ardoise, en Ferblanc, en Tôle galvanisée, et toutes espèces de réparations à des prix très modérés. Spécialité pour la pose et le reparage des fournaises à l'eau chaude, à vapeur, haute et basse pression, des Fournaises à l'air chaud et ces Fournaises à l'eau chaude et à l'air chaud combinés.

ED. MICHIELS,

A Malines, Belgique

Construction d'Horloges, d'Eglises, Couvents, Châteaux, etc.

CARILLONS, Grandes HORLOGES réglées par l'électricité.

Pour circulaire, envoyer demande\

J. T. SCANLAN,

26—rue SAINT-SACREMENT—26

Représentant pour le Canada

Librairie Française

L. DERMIGNY

128 West, 25th Street, NEW-YORK,

Dépôt Général de journaux français, mêmes prix qu'en France.

Le *Petit Journal*, le *Petit Parisien*, leurs *Suppléments* illustrés, la *Mode Nationale* illustrée, 5 cents le numéro; le *Journal Illustré*, la *Vie Populaire*, le *Petit Journal pour rire*, 3 cents le numéro,; le *Journal Amusant*, 9 cents le numéro, etc., etc. Envoi par la poste, affranchissement en plus.

Remise aux marchands

La librairie se charge de procurer à ses clients tous livres ou publications françaises.

Demande d'Associé.

Un monsieur supérieurement capable dans une industrie spéciale où l'on gagne beaucoup sans courir aucun risque demande un associé ou un commanditaire qui apporterait au moins $3,000, et qui serait le trésorier comptable; au reçu de temps il serait complètement initié à cette industrie.

Ce serait une belle occasion pour un homme jeune et actif de se créer une belle et solide situation.

S'adresser à E. M, bureau du journal.

LEGAL

PELLETIER & FONTAINE

AVOCATS

No 105 COTE LAMONTAGNE, BASSE-VILLE QUEBEC

L'Hon. L. P. PELLETIER, L. C., M. A. FONTAINE, L. L. D.

Lamothe & Trudel

AVOCATS

No 35 RUE ST JACQUES, Montreal

Boîte 1748 Bureau de Poste.
Telephone: No 1524.

D. J. G. A. GENDREAU

CHIRURGIEN-DENTISTE

No 20 RUE ST LAURENT

Extraction de dents sans douleurs par l'air frigide et par la cocaïne locale. Dentiers faits d'après les procédés les plus nouveaux. Rd Téléphone 2315. 891-1a

J. A. DORVAL

—o: RELIEUR :o—

Livres Blancs, Reglage, Brochures, Etc

44 rue ST LAURENT (Ruelle Robillard)

285-1aa.

M. GARAND

—NOTAIRE—

10 rue St LAMBERT, Montreal

ARGENT A PRETER

J. H. LECLAIR

ARPENTEUR

CONFECTION DES CADASTRES ET LIVRES DE RENVOI, ARPENTAGES PRIVES ET PUBLICS, DESSINS D'INVENTION ETC.

No 78 rue St Jacques, Montreal.

BATISSE PERREAULT

J. EMILE VANIER

Membre élève de l'école polytechnique

INGENIEUR CIVIL ET ARPENTEUR

107 rue St [illegible]

En face du Carré Place d'Armes.

Demande de BREVET D'INVENTION, Marque de Commerce, etc., préparées pour le Canada et l'étranger.

DUCHARME, LEDUC & BOURQUE

Elèves diplomés de l'Ecole Polytechnique.

Ingenieurs civils, Arpenteurs et Solliciteurs de Brevets,

88 rue ST JACQUES, (Batisse de l'ETENDARD)

Arpentage de mineral. Tel. Bell 2291

77-1aa

Assortiment de plus complet de marchandises Anglaises et Américaines

Chez L. C. De Tonnancour

—MARCHAND-TAILLEUR—

No 8 Côte ST-LAMBERT.

F. ED. MELOCHE

Ancien élève de M. N. Bourrassa et professeur à l'école des arts,

ARTISTE PEINTRE

Décorations d'édifices publics religieux, civil Residence: 43, rue des Allemands.

Atelier: 7, rue Sainte Julie.

V. LACOMBE

ARCHITECTE ET MESUREUR

897, RUE SAINTE-CATHERINE, 897

MONTREAL.

L. LECLAIR

Ferblantier, Plombier et Couvreur. Passait d'appareils à gaz, etc., etc., 1815 rue Ste Catherine, Montreal.

Prix très modérés. 115-1aa

Telép. Bell, 7176.

Meubles de tout prix

—CHEZ—

L. R. VALIQUETTE, St-Laurent

TARIF POUR VOITURES DE LOUAGE

DANS LA CITÉ DE MONTREAL

VOITURES A UN CHEVAL

Temps alloué—Un quart d'heure.

—A LA COURSE.—

Pour 1 ou 2 personnes..... 25 cts.
Pour 3 ou 4 personnes..... 40 cts.

Temps alloué—Une demi-heure.

Pour 1 ou 2 personnes..... 40 cts
Pour 3 ou 4 personnes..... 60 cts

PREMIERE HEURE.

—A L'HEURE—

Pour 1 ou 2 personnes..... 75
Pour 3 ou 4 personnes..... $1.50

Chaque heure subséquente.

Pour 1 ou 2 personnes..... 60 cts
Pour 3 ou 4 personnes..... 75 cts

VOITURES A DEUX CHEVAUX:

Temps alloué—Un quart d'heure.

—A LA COURSE.—

Pour 1 ou 2 personnes..... 50 cts
Pour 3 ou 4 personnes..... 65 cts

Temps alloué—Une demi-heure.

Pour 1 ou 2 personnes..... 65 cts
Pour 3 ou 4 personnes..... 75 cts

—A L'HEURE—

Pour 1 ou 2 personnes..... $1.00
Pour 3 ou 4 personnes..... 1.25

BAGAGE.

Pour toute malle portée sur l'une des voitures susdites—10 cts.

Nulle charge pour les sacs de voyage, valises, paltes ou paquets susceptibles d'être portés à la main.

a. Toute course qui dépasse la demi-heure sera chargée à l'heure; les fractions d'heures, pour les courses au-dela d'une heure, seront payées au *pro rata* des charges ci-haut établies pour les courses à l'heure.

b. Pour les courses entre minuit et quatre heures du matin, il sera paye cinquante pour cent en sus des charges ci dessus.

c. Ne sont pas inclus dans le mot "personne" dans le dit cahier et sont exempts de charge les enfants au-dessous de cinq ans portés sur les genoux de leurs parents ou gardiens.

c. Le mot "course" portant ou il se trouve dans le dit cahier doit être interprété comme admettant les *arrêts (stoppages)* dans la limite du temps fixé pour telle course.

c. Les charges à l'heure s'appliquent à toute course en dehors des limites de la cité, moins que l'engagement soit fait en dedans de telles limites.

L'ETENDARD
Montréal, 28 Janvier 1891.

BULLETIN

Une cérémonie imposante a eu lieu hier, sur la place du palais Abdin. Les officiers indigènes de l'armée égyptienne ont prêté serment de fidélité au nouveau khédive. A l'issue de cette cérémonie toutes les troupes de la garnison du Caire, réunies sur la place, ont été passées en revue par le khédive. Les généraux Gredfell et Sirdar, ainsi que le ministre de la guerre et de la marine, assistaient à cette revue.

On vient de signer une entente d'après laquelle le traité de commerce actuellement existant entre l'Espagne et la Suisse est prorogé jusqu'au 30 juin prochain.

Le gouvernement a ouvert des négociations avec l'Allemagne et la France, en vue d'obtenir la prorogation des traités de commerce respectifs existant entre l'Espagne et ces puissances. Ces négociations sont sur le point d'aboutir.

Le reichstag a rejeté aujourd'hui la proposition de la commission du tarif d'admettre les blés étrangers sans égard pour le pays d'origine. Il a adopté un compromis proposés par M. Bull et M. de Boetticher ; tous les blés étrangers qui se trouveront dans les entrepôts, au 1er février, dans les limites de l'union douanière d'Allemagne, seront admis à prix réduit jusqu'au 30 avril prochain. Cette mesure sera appliquée aux grains achetés par les meuniers, à l'époque actuelle, mais laissés en dépôt, ainsi qu'aux bois et aux vins.

La police espagnole vient d'arrêter le chef des anarchistes qui ont fait une attaque contre la ville de Xérès, il y a quelques semaines. On soupçonne le prisonnier d'être l'instigateur de l'attaque contre Xérès et de celle contre Bornos. Cette dernière vi le est à une faible distance de Xérès et a été la scène d'une démonstration tapageuse de la part des anarchistes.

On annonce de Varsovie que cinq sous-officiers et onze officiers ont été condamnés aux travaux forcés à temps pour avoir pris part à des complots anarchistes dans cette ville.

A Paris l'épidémie de grippe a fait augmenter de cent décès par jour la mortalité pendant cette semaine. Tous les hôpitaux de la ville sont encombrés de malades atteints de la grippe. Il est impossible d'en recevoir un seul à l'heure actuelle.

Le prince Henri, frère de l'empereur d'Allemagne, est enfin hors de danger de guérison de la grippe, dont il souffrait depuis quelques jours.

Le nombre des décès attribués à la grippe s'est élevé à Londres à 500, la semaine passée. La mortalité ne fait que s'accroître chaque jour.

BIEN MÉRITÉ DE LA PATRIE

"Il ne faut pas s'y tromper" dit le *Canadien* d'hier,—toujours à propos de la constitution,— et cependant dans l'article même qui porte pour titre ce *monitum*. M. Tarte se trompe grossièrement et, ce qui pis est, il cherche à induire ses lecteurs en erreur.

Voici la quintessence de son raisonnement, puisque raisonnement il y a :

"M. Mercier est sorti victorieux du dernier appel au peuple. Il possède indubitablement la majorité dans les deux chambres.

"Or, c'est la majorité qui gouverne dans notre pays"

De ces prémices, M. Tarte ne tire pas la conclusion, mais logiquement elle ne peut être autre que celle-ci :

Donc M. Mercier aurait dû être laissé là où il était.

Donc M. Angers a commis un acte arbitraire en le destituant.

Tel est l'argument du *Canadien*, dénué de tous ses artifices de style.

Comme on le voit, il est fort simple.

M. Tarte est trop intelligent et trop versé en droit constitutionel, —depuis le temps qu'il en parle !— pour se figurer un seul instant que la constitution qui nous régit est purement démocratique dans sa forme —c'est-à-dire basée exclusivement sur la volonté de la majorité.

De plus M. Tarte sait fort bien que notre système gouvernemental est composé de trois branches qui ont chacune leurs attributions propres ; que l'une est aussi essentielle que l'autre au fonctionnement normal de la machine et que l'une d'elles représente la Couronne.

Aussi au lieu de tirer la conclusion des prémices qu'il pose, notre grand constitutionaliste, qui est avant tout un roué, trouve-t-il plus commode de procéder par voie d'interrogation et d'insinuation, laissant au lecteur le soin de s'enferrer lui-même.

"La Couronne a-t-elle le droit, demande-t-il avec le plus grand sérieux, de renverser le verdict populaire? Est-ce elle qui paie l'impôt?

"De quel droit le lieutenant-gouverneur, c'est-à-dire, ses aviseurs d'aujourd'hui, ont-ils déclaré et déclarent-ils encore qu'ils manquent de confiance dans la législature ?

"Est il permis à la Couronne de manquer de confiance dans les représentants du peuple ?"

Le piège est trop grossier, en vérité, et la réponse est des plus faciles.

Suivant, non seulement l'esprit, mais aussi la lettre de la charte qui nous a été octroyée, le Lieutenant-gouverneur— où la Couronne—a ce droit.

Il a le droit de "renverser le verdict populaire" dans ce sens qu'il peut "déclarer son manque de confiance dans la législature," —qui est la mandataire du peuple, —chaque fois qu'il a raison de croire que la chambre populaire outrepasse son mandat, ou manque gravement aux devoirs qu'elle a assumés à l'égard de ses constituants ou de la Couronne.

Il est certain, par exemple, que jamais aucun collège électoral n'a donné au député qu'il se choisit le mandat de dilapider les deniers publics, ni la mission de se bâtir des châteaux aux dépens du trésor, ou de se tailler une seigneurie à même le domaine public.

Lorsque le lieutenant-gouverneur constate que le ministère au pouvoir exerce de cette façon libérale,—trop libérale,— son mandat. Lorsqu'il voit, à n'en pouvoir douter, que les députés ministériels, c'est-à-dire la majorité en font autant, où—ce qui revient au même,—sont liés d'avance à tout approuver et à tout couvrir de leurs votes, alors....

Alors, non-seulement c'est son *droit de déclarer qu'il manque* de confiance dans la législature, mais c'est même son devoir.

S'il ne le faisait pas il deviendrait complice.

Le peuple entre à ce moment en scène. Il est appelé à se prononcer. C'est lui qui jugera en dernier ressort.

Mais tant qu'il n'a pas clairement manifesté sa volonté d'être gouverné par des aigre-fins et des voleurs, le représentant de la couronne a le droit de récuser les aigre-fins et les voleurs.

Quelle plus grande liberté peut donc réclamer le peuple? Voudrait-on qu'il pût être volé malgré lui? On le dirait à entendre M. Tarte.

Assurément le droit,—très explicite,—concédé par la constitution au lieutenant-gouverneur de renvoyer ses ministres, ne doit être mis en pratique qu'avec la plus grande réserve ; dans les cas excessivement graves, de la nature, par exemple, de ceux que nous avons indiqués où dans d'autres d'une égale gravité.

La décision qui est intervenue dans l'affaire Letellier démontre qu'il ne faut pas se laisser entraîner par de futiles considérations.

La question constitutionnelle, telle qu'elle se présente dans la circonstance actuelle, se résume donc à savoir, non pas si M. Angers avait le droit de faire ce qu'il a fait, mais bien plutôt si les motifs qui l'ont déterminé à agir étaient assez graves pour justifier l'action qu'il a prise.

En présence des scandales prouvés.

En présence surtout de l'attitude de la majorité des membres de la Législature, signant un pacte d'allégeance à M. Mercier, et cela immédiatement après que la fameuse fraude de la Baie des Chaleurs eut été dévoilée.

En présence, disons-nous, de tous ces faits et d'une foule d'autres qu'il serait trop long d'énumérer, il n'est pas un homme sensé et de bonne foi qui ne dira :

—Oui M. Angers a été justifiable.—Cent fois justifiable de renvoyer ses ministre et d'en appeler au peuple.

Quant à nous, nous allons plus loin et nous disons,—sachant que tous les bons citoyens sont de notre avis :

—M. Angers a bien mérité de la patrie.

UNE INFAMIE !

Le *National* d'hier soir a publié les lettres suivantes :

28 juillet 1891.

Cher Monsieur,

Je voudrais avoir un service de vous, j'ai un billet de mon frère, le prêtre, pour $50.00 à 4 mois, je voudrais l'escompter et comme je ne puis le faire qu'avec mes amis, il me faudrait pour cela un endosseur connu ; j'ai cru que vous m'obligeriez à ce point, vous ; le billet est bon, car mon frère est bon pour ce montant. C'est pour payer mes primes d'assurance devenant dues demain. LE JUGE, COMME DE COUTUME, N'A PAS LE SOU.

A Vous,
J. E. LATRAVERSE.

5 Oct., 1891.

Cher monsieur,

Obligez-moi donc, s'il vous plait, en m'avançant $5.00 d'ici au 12 courant, c'est pour compléter un paiement d'assurance et le juge n'a pu me donner que $10.00, il me manque $5.00. Le juge me donnera la balance lundi sans faute. FAITES-MOI CETTE FAVEUR ET JE VOUS PROMETS, EN RETOUR DE CE SERVICE, DE VOUS FAIRE RENDRE VOS JUGEMENTS EN COUR DE CIRCUIT, ET BONS, S'IL EST POSSIBLE.

J. E. LATRAVERSE,
Secrétaire du juge.

Le Latraverse dont il s'agit ici est le secrétaire du juge Mathieu.

C'est le *National* qui souligne.

Après cet exploit bien digne de lui, le *National* conclut à "l'existence d'une barrière de péage entre le juge et les justiciables".

Nous croyons nous, que la conclusion du confrère n'est pas justifiée par les lettres ci-dessus.

Que prouvent en effet ces documents? Que M. Latraverse a cherché a obtenir de l'argent et que dans ce but il s'est servi de sa qualité de secrétaire de M. Mathieu.

M. Mathieu doit-il être tenu responsable de cet abus? En a-t-il eu connaissance ? S'y est-il prêté?

Dans le cours de novembre, nous affirme le *National*, l'hon. juge a été informé de ce qui se passait. Très bien. Ce qu'il importe maintenant de savoir c'est, si les mêmes faits se sont renouvelés depuis, M. Mathieu n'a-t-il pas pu y mettre ordre, sans que le *National* l'ait appris?

Nous ne sommes pas chargés de défendre l'hon. juge.

Nous croyons qu'il pourra suffire lui-même à cette besogne.

Mais il nous paraît évident, dès à présent, que le *National* s'est rendu coupable d'une véritable infamie à son égard.

TOUS INDEPENDANTS

M. Mercier n'a plus de partisans

Curieux retour des choses d'ici bas!

En juin 1890,—il n'y a pas encore deux ans,—c'était un honneur fort ambitionné, assez généralement, parmi les aspirants à la députation, que de pouvoir se dire le candidat du gouvernement Mercier.

Il n'y avait du moins que bénéfice à l'être.

Aujourd'hui,—après quinze ou seize mois,—c'est à qui se défendra de ce titre à la confiance—où pour mieux dire à la malveillance,—des électeurs.

Tous les candidats libéraux se présentent sous les couleurs de l'Indépendance.

Indépendant M. Turgeon.

Indépendant M. Taschereau, l'adversaire de M. Pelletier.

Indépendant M. Déchêne qui a partagé dans les $100,000 de Pacaud.

Indépendant, M. Rocheleau,

Indépendant, M. F. X. Lemieux, dont l'entrée au club Union a été payée à même le boodlage de la Baie des Chaleurs. M. Lemieux, le même qui a proposé la motion approuvant tout d'avance, au célèbre caucus de septembre dernier !

C'est une vraie contagion !

On en est rendu à se demander si M. Mercier, M. Charles Langelier et M. Achille Carrier ne se présenteront pas comme indépendants ? dants ?

Pourquoi pas ?

Il le faudra bien s'ils ne veulent pas rester isolés.

Bientôt d'ailleurs il ne manquera plus que leurs noms sur la liste des indépendants, leur nom et .... celui de M. Pacaud !

Oh ! indépendance, douce indépendance ! jadis chantée par M. Tarte !

LES TUEURS DE M. MERCIER

Complot organisé pour disperser l'assemblée de Ste Claire

Prêts à tout pour empêcher la discussion

L'hon. L. P Pelletier, accompagné de l'hon. Thomas Chase Casgrain, de l'hon. Louis Beaubien et de M. R. P. Vallée, sont partis ce matin de Québec, pour se rendre à Ste Claire, comté de Dorchester, où doit avoir lieu aujourd'hui, une assemblée contradictoire.

Ste Claire est à 24 milles de Québec.

Il paraît que les boodlers ont soudoyé une troupe de forts-à-bras pour disperser l'assemblée et empêcher les conservateurs de parler.

Tout le complot est exposé dans l'affidavit suivant d'un respectable cocher de Québec.

"Je soussigné, George Rancour, cocher de place de la cité de Québec, déclare solennellement que le 26 février 1890, un cocher du nom de John Henley m'a dit que Jean Drolet, boucher, ancien conseiller de St Sauveur de Québec, voulait me voir à l'hôtel Deslauriers, rue Jacques Cartier, St Roch. Je m'y rendis, à sa demande, et j'y trouvai M. Drolet, qui proposa de m'engager pour aller à la campagne le jeudi 28 janvier et y conduire certaines personnes de Québec pour assister à l'assemblée à Ste Claire, me promettant de me payer pour cela.

M. Drolet me dit de plus qu'il avait engagé Joseph Voyer, James Henley, Théophile Deslauriers, Pierre Allaire, Pierre Ruel, Alf. Desjardins et autres, en tout vingt-cinq voitures. Ces voitures devaient transporter trois personnes chacune, et ceux que nous devions prendre étaient ceux qui ont l'habitude de jouer du poing aux assemblées publiques pour le parti libéral.

Le but poursuivi, en conduisant là ces gens était de causer du désordre à l'assemblée et d'empêcher M. L. P. Pelletier de parler.

Les voitures devaient se rendre en deux détachements, le premier devait partir à 7 hrs du matin et l'autre par un autre bateau. Nous devions nous réunir à St Henri et de là nous rendre à Ste Claire.

Je suis certain que tout ceci a été fait pour causer du désordre, parce que l'un de ceux qui ont été engagés me l'a dit expressément. Craignant qu'il n'y eût beaucoup de désordre, et peut-être du sang versé, j'ai cru de mon devoir d'avertir l'hon. L. P. Pelletier de ce qui était préparé contre lui, et je fais cette déclaration solennelle, etc.

GEORGE RANCOUR.

Devant Charles Pageau, J. P., le 28 janvier 1892.

Voici un autre affidavit qui va même plus loin que l'autre en découvrant la manière dont les libéraux essaient d'étouffer la libre discussion :

"Je soussigné, Abraham Dubé, de la cité de Québec, ancien pompier, fais la déclaration solennelle suivante :

"Hier, 26 janvier courant, j'étais à la salle Jacques-Cartier, à St Roch, quand j'appris d'un homme appelé Joseph Lebel, qu'il organisait une bande de trente à trente-six hommes pour aller à l'assemblée de Ste Claire.

"M. Lebel me dit que si je voulais y aller, je devais aller voir M. Jean Drolet, boucher de St Sauveur, qui était chargé d'envoyer quinze voitures.

Comme on m'avait dit que l'on donnerait trois piastres à chaque homme, les temps étant durs et n'ayant par d'argent à gagner ailleurs, j'allai trouver M. Jean Drolet pour lui demander de m'engager afin de me donner l'occasion de gagner un peu d'argent.

M. Drolet me dit que cela serait correct et de revenir le voir. Aujourd'hui je suis retourné le voir et il m'a dit qu'il ne pouvait pas prendre autant d'hommes qu'il avait dit hier, car il lui fallait $400 et aujourd'hui, on ne voulait lui donner que $100.

Il allait prendre les Miller et Blancdoyer, du Cap Blanc, et les Beauchamp et plusieurs autres de St Roch et de St Sauveur, et si je voulais aller avec eux j'aurais ma place, mais qu'il ne pouvait me donner que deux piastres au lieu de trois, tel que convenu.

Nous devions partir tous ensemble le jeudi matin 28 courant à 7.30 hrs de chez Alphonse Deslauriers, près de la salle Jacques-Cartier, et je fais cette déclaration, etc.

ABRAHAM DUBÉ.

Dix hommes de la police provinciale ont été envoyés à Ste Claire aujourd'hui pour empêcher les désordres.

LIBERTÉS POPULAIRES

L'*Electeur* s'étant permis de parler, à propos du renvoi d'office de M. Mercier, "de conspiration diabolique contre les libertés populaires," notre excellent confrère de la *Vérité* lui sert avec sa logique ordinaire et impitoyable le superbe éreintement suivant :

"N'est-il pas manifestement ridicule de tenir de semblables propos? En quoi les *libertés du peuple* sont-elles attaquées, diminuées? Comment sont-elles mises en péril? Il ne suffit pas de lancer en l'air une kyrielle de mots sonores, il faut au moins, faire semblant de raisonner, dire des choses qui ont quelque apparence de bon sens.

"La crise actuelle se réduit à ceci : Une grosse irrégularité, une fraude, doublée d'un honteux tripotage, a été mise au jour par l'enquête sur l'affaire du chemin de fer de la Baie des Chaleurs. Cette fraude et ce tripotage font partie, cela se voit, d'un système général. Le lieutenant-gouverneur s'est dit : il est moralement impossible qu'un pareil régime soit conforme aux désirs de la majorité des électeurs de cette province.

"Usant d'un droit incontestable, il a brisé cette organisation, il a renvoyé les ministres qui avaient établi ou laissé établir ce règne de la corruption, de l'extorsion, du péculat, du détournement des fonds. La majorité de l'ancienne chambre étant irrévocablement liée aux chefs de la clique, il a usé d'un autre droit incontestable, et fait un appel direct à l'électorat.

Les nouveaux ministres font faire une enquête générale sur l'administration précédente, afin que le peuple puisse se prononcer, non sur des *on dit*, des accusations plus ou moins vagues, mais sur des faits régulièrement prouvés. Dans six semaines, les électeurs seront appelés à dire s'ils désirent que l'ancien régime soit établi, ou s'ils désirent que le nouveau soit maintenu. S'ils demandent que la clique soit réintégrée à la tête des affaires, elle le sera, c'est certain ; car avec notre système de gouvernement, il est impossible d'empêcher le peuple de commettre des folies, s'il le veut absolument.

"Où est la *conspiration* contre les *libertés du peuple* dans tout cela? Nous invitons l'*Electeur* à cesser, pour un instant, ses clameurs ridicules, et à nous faire voir en quoi les *libertés du peuple* sont atteintes

"Si M. Angers et les nouveaux ministres cherchaient à gouverner sans le concours d'une chambre élue par le peuple ; si, après avoir dissous la législature, ils avaient négligé de faire aussitôt appel aux électeurs ; s'ils avaient reculé l'époque des élections d'une façon arbitraire, injustifiable, nous comprendrions le désespoir et les lamentations de ceux qui tiennent à ce que l'on appelle les *libertés populaires*.

"Mais ici rien de semblable ne se produit. Au contraire, on reconnait hautement au peuple le droit de juger en dernier ressort ; on lui reconnait le droit de se donner de véritables brigands pour gouvernants, s'il le veut ; le droit de se faire piller et déshonorer ; le droit de laisser contracter en son nom des emprunts exorbitants au profit, non du pays, mais de la clique. On lui reconnait le droit de faire tout cela. Comme nous l'avons déjà dit, c'est la liberté populaire poussée jusqu'à la licence. Beaucoup, et nous sommes du nombre, trouveront que c'est pousser la liberté trop loin ; mais le libéral le plus passionné ne saurait prétendre, avec quelque chance d'être pris au sérieux, que dans la crise actuelle les *libertés populaires* souffrent la moindre atteinte. Car l'*Electeur* sait fort bien que si le peuple déclare, par la majorité de ses députés, qu'il ne veut pas du cabinet de Boucherville, le cabinet de Boucherville s'en ira ; il sait fort bien que si le peuple de cette province insiste pour avoir à sa tête une clique d'exploiteurs, et non un gouvernement régulier, sa demande sera exaucée.

"La liberté populaire, poussée jusqu'à la licence, reste donc intacte.

"Seulement M. Angers et M. de Boucherville croient et doivent croire, jusqu'à preuve du contraire, que le peuple de cette province veut exercer sa liberté politique presque illimitée avec jugement et bon sens. Ils croient et doivent croire, jusqu'à preuve du contraire, que ce peuple veut être gouverné, et non pillé, veut que ses affaires soient gérées avec honnêteté, dans son intérêt, et non dans l'intérêt d'une coterie. Ils croient et doivent croire, jusqu'à preuve du contraire, que ce peuple veut à sa tête un gouvernement régulier, et non une organisation de tripotage. Ils croient et doivent croire jusqu'à preuve du contraire, que si la clique a pu s'emparer du pouvoir, c'est sous de faux prétextes et parce que le véritable caractère de ses opérations n'était pas connu. Ils doivent croire le peuple animé de tels sentiments sous peine de l'insulter.

Voilà pourquoi M. Angers a renvoyé M. Mercier et s'est adressé à M. de Boucherville. Voilà pourquoi M. de Boucherville et ses collègues ont pris la responsabilité de ce renvoi d'office ; voilà pourquoi ils ont conseillé au lieutenant-gouverneur de faire un appel direct aux électeurs et de leur mettre sous les yeux ce qu'il faut pour qu'ils puissent se prononcer en connaissance de cause.

"C'est là toute la *conspiration* contre les *libertés du peuple* !

"Du moment que le peuple est appelé à se prononcer en dernier ressort, il est puéril de parler d'une conspiration contre ses *libertés*.

"Ce qui fait toute la difficulté, c'est que l'*Electeur* confond les *libertés du peuple* avec les *appétits de la clique*. Ce n'est pourtant pas la même chose.

"Il y a, incontestablement, non pas une conspiration, mais une levée de boucliers contre la *clique* ; on la dénonce, on la démasque, on met au jour ses méfaits, gros et petits. Que la clique trouve l'opération douloureuse, cela se conçoit ; qu'elle demande à grands cris qu'on lui rende la *liberté* d'autrefois, la *liberté* de se gorger aux frais de la province, nous l'admettons volontiers. Mais admettez de votre côté, gens de la clique, que la *liberté* que vous réclamez n'a rien de commun avec les *libertés populaires* qui sont aussi intactes aujourd'hui qu'elles l'étaient avant le 16 décembre. Beaucoup plus même, puisqu'aujourd'hui le peuple peut se prononcer contre la clique, s'il le veut ; tandis que, sans l'intervention vraiment libératrice du lieutenant-gouverneur, il lui aurait fallu subir, pendant plus de trois ans encore, bon gré, malgré, le joug de M. Pacaud et compagnie.

MENUS PROPOS

L'honneur, mot plein, chose parfaite.
N'a point de degrés ici-bas.
On n'est pas plus ou moins honnête,
On l'est, ou bien on ne l'est pas.

GUSTAVE NADAUD.

Les attaques virulentes du *Canadien* contre les Commissaires royaux pourraient émouvoir le public et jeter un doute dans son esprit, si elles n'étaient signées Joseph Israël Tarte.

Portant cette signature, elles sont inoffensives.

Le nom du directeur du *Canadien*, est le véritable antidote à ses écrits.

Nous lisons dans le *National* :

Où allons-nous, grands Dieux !

La *Minerve* cite aujourd'hui de l'*Univers*, le grand journal catholique-français, la sage expression d'opinion suivante :

"Nous y voyons que les mots de "clique," de "vol," de "scandale," d'"immoralité," d'"honneur souillé," de "fou furieux," de "porte-faix en goguette," sont les plus doux parmi ceux dont on use pour acclabler le ministère tombé. Des gens dignes du bagne ne seraient pas traités d'autre sorte ; or, pour se permettre de tels excès de langage, il serait au moins nécessaire qu'on fût en face d'un rapport de justice définitif, absolument prouant, aboutissant à un jugement d'infamie indiscutable."

Cet extrait provient d'un long article sur la crise de Québec écrit par M. Auguste Roussel qui rédige l'*Univers*.

Ce qu'il y a de drôle, c'est que la *Minerve* refute l'*Univers* avec les articles de MM. Beaugrand et Lebœuf.

Ces deux amis doivent être bien surpris de se voir transformés en autorités théologiques.

Voilà à quel persiflage *de bon goût l'Univers* s'est exposé en montrant quelque bienveillance pour le grand chef de la clique.

Le *Canadien* ne trouve pas un mot de blâme pour les tripoteurs qui ont joué avec notre argent, mais qu'il s'agisse d'outrager un prêtre, oh ! alors, il ne connait plus de réserve.

Le directeur de la *Semaine Religieuse* que le *Canadien* attaque brutalement n'avait pourtant écrit qu'une grande vérité en disant que le clergé pouvait se dispenser aisément de la protection que lui offrait la gazette de M. Tarte.—(*Le Matin.*)

L'*Electeur* voudrait que les Commissaires lâchent M. Mercier pour s'occuper de sir A. P. Caron.

A chacun son tour, messieurs de l'*Electeur* et chaque chose en son temps.

C'est le meilleur moyen de faire bien les choses.

—*Le Sirop de Térébenthine du Dr Laviolette* non seulement guérit les Rhumes et les Bronchites mais, ce qui est très important, préserve de ces maladies en donnant du ton et de la force à la membrane muqueuse qui tapisse les voix respiratoires.

L'Enfant pleure, il veut son Castoria.

N'en déplaise à M. Tarte, c'est M. Mercier qui est aujourd'hui devant le tribunal du peuple. Il s'agit purement et simplement de de savoir si le peuple veut être gouverné honnêtement ou non.

Là est toute la question.

Vous qui insultez aux juges les plus intègres, vous auriez voulu être jugés par une chambre achetée aux frais de la province, par des affidés soudoyés et entretenus par un pouvoir corrupteur ; mais le temps des mauvaises farces est passé.

Sur la rue.

Un politicien à un journaliste :

—Est-ce que vous avez vu M. Tarte? Voilà une heure que je le cherche de tous les côtés?

—De tous les côtés? C'est pourtant là que vous devez le rencontrer....

Quand M. Tarte se propose-t-il de rééditer ses articles en faveur de la Fédération impériale et ceux contre le Provincialisme, où en d'autres termes : l'Autonomie des provinces?

—Madame Harvy Pearson, Hawtrey écrit : "Pendant près de trois mois, J'ai été affectée par des évanouissements, des vertiges qui s'aggravaient de plus en plus ; les attaques se renouvellaient trois ou quatre fois par jour. Enfin mon mari acheta une bouteille du "Northrop et Lyman Vegteable, Discovery" et j'en éprouvai un grand soulagement. Je m'en procurai une autre ensuite et avant de l'avoir épuisée, j'étais complètement guérie et je n'ai pas eu une seule attage depuis.

Remarque.—Avec le *Remède du Dr Sey*, il n'y a pas de Dyspepsie qui tienne. Des cas tout-à-fait désespérés ont été traités avec un complet succès, et en grand nombre par ce spécifique.

Maman !!!—Il y a trois choses qui méritent l'attention et dont il faut se rappeler au sujet du remède de Dawson contre les vers : 1er Ce remède est fait en pastilles de crème de chocolat et très agréable au goût ; 2o Elles sont parfaitement sûres et il n'y a pas besoin d'autres remèdes après les avoir prises ; 3o Elles sont connues sous le nom de crèmes de chocalat de Dawson (Dawson's chocolat creams) et le nom du fabricant, Wallace Dawson, est imprimé en encre rouge sur le travers de la boite.

Quand bébé fut malade, elle prit du Castoria ;
Quand elle fut enfant, elle en voulut encore ;
Quand elle devint plus grande, elle disait : Je l'adore ;
Depuis tous ses enfants ont pris du Castoria.

—A. D. Noyes, Newark, Michigan, écrit : "J'ai demandé aux pharmaciens l'Huile Electrique du D. Thomas, et n'ai pu la trouver. Nous en avons emporté une bouteille de Québec, mais elle est presqu'épuisée et nous ne pouvons plus nous en passer, attendu que ma femme ressent des douleurs à l'épaule et rien autre chose ne peut lui donner du soulagement. Pouvez-vous nous en envoyer quelques bouteilles ?

Pour $20.00

Vous pouvez acheter un joli set de salon chez F. Lapointe, il tient le plus grand choix de toute la ville. Allez y voir, 1551 Ste Catherine. jno-277

LES CHANCES offertes dans le département des gants continuera pendant toute cette semaine chez S. Carsley, rue Notre-Dame.

—Ne tardez pas à soulager vos petits enfants. Le "Mother graves" Worm Exterminated" est un remède sûr et agréable. Si vous aimez votre enfant pourquoi le laissez-vous souffrir ? Quand vous avez un tel remède à votre portée. 12

ENVELOPPES

140,000 Enveloppes Blanches No 7

Légèrement endommagées offertes pour

$1.30 le mille, valant $2.00

Demandez un échantillon.

MORTON, PHILLIPS & CIE

Papetiers, fabricants de livres blancs et imprimeurs.

1765 ET 1767 RUE NOTRE-DAME, MONTREAL

Elections Provinciales

Toutes personnes ayant besoin d'impressions pour les élections du 8 mars prochain, feront bien de s'adresser à nos Bureaux, car nous sommes en mesure de donner la plus grande satisfaction, tant sous le rapport de la qualité de l'ouvrage que sous celui de la diligence

L'ETENDARD,
35 rue St Jacques, Montréal.

POUR 36 JOURS

20 pour cent d'escompte sur tous les ameublements de salons—chaises de fantaisie et fauteuils séparés.

RENAUD, KING & PATTERSON

652—RUE CRAIG.—652

Emmagasinage gratis jusqu'au 1er mai. 21-4

SÛRE
LE GRAND PURIFICATEUR DU SANG

LA SALSEPAREILLE DE BRISTOL
GUÉRIT TOUTES LES AFFECTIONS DU SANG.
CERTAINE
AGRÉABLE
NE MANQUE JAMAIS

COLONNE CARSLEY

Montréal, 28 Janvier 1892

SERA SUPPRIME

—:o:—

Afin de faire plus de place pour notre commerce de Tapis qui va toujours en augmentant, l'espace en ce moment occupé par les chaussures devra être diminué. A vrai dire nous croyons que le rayon des chaussures devra être supprimé complètement.

LES NOUVEAUTES doivent avoir la préférence et prendre le pas sur toutes les autres classes de marchandises, même à l'exclusion totale des chaussures.

S. CARSLEY.

COMMENT ELLES DOIVENT PARTIR

Nos chaussures doivent partir et nous nous proposons de les écouler de la manière suivante :

Toutes celles entre $1 et $3 la paire seront vendues avec réduction de 10 à 20 pour cent.

Toutes celles au-dessus de de $3 la paire seront vendues avec une réduction de 25 à 30 pour cent.

S. CARSLEY.

Les Réductions sont Accordées

Sur les Chaussures, Claques et Pardessus pour dames, pour hommes, pour garçons et pour filles. Il faut toutes les écouler et vivement.

S. CARSLEY.

DES MASSES

De gens visitent nos magasins tous les jours.

OCCASIONS SPECIALES à chaque rayon pour la vente.

LES AFFAIRES commencent le matin à huit heures.

MANTEAUX

Autre consignation de Jacquettes. Deux Modèles Spéciaux devront être écoulés à des prix extraordinairement bas pendant la semaine prochaine.

Réductions Enormes sur les Manteaux en Sealette.

S. CARSLEY.

MANTEAUX

Manteaux Russes	$3.75
Ulsters en Tweed pour Dames	$1.25
Ulsters en Tweed pour Dames	$3.14
Ulsters en Tweed pour Dames	$3.94
Ulsters en Tweed pour Dames	$6.90

MANTEAUX EN COUVERTE

Manteaux en Couverte, pour Dames et Demoiselles, réduits à moitié prix.

Manteaux en Drap Noir, pour Dames et Demoiselles, réduits à moitié prix.

Tous les manteaux au-dessus de $39.50, réduits à moitié prix.

SORTIES de BAL

Magnifique assortiment de Sorties de Bal à des Prix Excessivement Réduits.

S. CARSLEY

Articles de Bazar

Statuettes en Bronze	Moitié prix
Miroirs	Moitié prix
Crieverie	Moitié prix
Papeteries	Moitié prix
Necessaires de Toilette en Peluche	Moitié prix
Boites à ouvrages	Moitié prix
Ecrins à Parfumerie	Moitié prix
Pupitres	Moitié prix
Ecritoires de fantaisie	Moitié prix
Objets en majolique	Moitié prix
Boites Japonaises	Moitié prix
Cadres Photographiques peints à la main	Moitié prix
Toutes les poupées réduites à	Moitié prix
Tous les Jouets réduits à	Moitié prix

S. CARSLEY.

ETOFFE POUR ROBES BON MARCHE

Etoffes unies pour robes	8½c
Tweeds unis	7½c
Tweeds pour Robes, 44 pouces de large	10c
Etoffes du Pays, 44 pouces de large	22c
Serges Meleta tout laine	19c
Serges Meleta tout laine	25c
Serges Meleta tout laine	30c
Serges cheviot, 44 pouces de large	37c
Tweeds Ecossais pour costumes	54c
Draps Poil de chameau, de couleur	18c
Serges Pemberton, teinture Indigo	37c
Amazone	30c
Serge Foulée, 44 pouces de large	32c
Drap Box	90c

BONNETERIE TRICOTÉE

REDUCTIONS

Variant de 15 à 50 pour cent sur toute la Bonneterie Tricotee

Jupons tricotés pour enfants, 40c
Robes de dessous tricotées, pour enfants, $1.15.
Jupons tricotés, pour Femmes, 40c

Encore Quelques

Occasions en Casquettes et Bonnets tricotés pour Enfants, à 10c chaque

Longs Nuages de laine, 18c
Blouses tricotées pour enfants, 30c
Châles élégants pour le déjeuner, 30c
Grands Châles de laine, 12c
Robes tricotées, pour enfants, 85c
Fascinateur en laine, 30c

S. CARSLEY.

COUVERTURES COUVERTURES

— PRIX REDUITS —

Grandes Couvertures Grises $1.35 la paire.

Grandes Couvertures Blanches $1.57 la paire.

Lot spécial de Couvertures Grises tout laine $2.34 la paire.

Couvertures de couleur pour Costumes $5.75 la paire.

Marchandises de Deuil

La place pour acheter les Marchandises de Deuil de toute sorte est chez

S. CARSLEY.

Marchandises de Deuil

S. CARSLEY,
1665 1667, 1669, 1671, 1673, 167
1677 RUE NOTRE-DAME

A TRAVERS LES ETATS-UNIS

LES ETATS-UNIS ET LE CHILI

Le message du président Harrison

Washington, 20—Le président a transmis au congrès son message au gouvernement chilien, ainsi que tous les documents qui s'y rapportent.

La correspondance du gouvernement chilien transmise au congrès conclut en citant la note du secrétaire Blaine, dans laquelle ce dernier se plaint de l'attentat du *Baltimore*, ainsi que de la conduite des autorités de Valparaiso, et demande une réparation.

Le 24 janvier, signor Montt transmit à M. Blaine, de la part de son gouvernement la note suivante :

Monsieur,—J'ai reçu instruction de la part de mon gouvernement de vous informer que M. Egan n'est pas *persona grata* pour mon gouvernement qui verrait avec plaisir la nomination d'un autre représentant américain.

Dans son message, le président fait l'éloge de M. Egan, ministre américain au Chili et dit que dans toutes les circonstances il a agi avec dignité, discrétion et courage. Plus loin, le président dit que l'incident était d'une nature si importante que, même si le tort souffert par les marins américains avait été le résultat d'un accident, cela aurait été suffisant pour nécessiter un témoignage de sympathie de la part du Chili.

Le président cite ensuite des extraits de la note transmise au gouvernement chilien, en réponse à la demande de rappel du ministre Egan.

Le président conclut ainsi en résumé :

"Je suis d'opinion que nous devons maintenir les demandes que nous vous faites au gouvernement du Chili. Si nous voulons conserver la dignité aussi bien que le prestige et l'influence du gouvernement américain nous devons protéger ceux qui déploient les couleurs américaines dans les ports étrangers contre l'injure et la brutalité.

Je me suis toujours efforcé de vivre en bonne intelligence avec tous les peuples de ce continent. Nous désirons vivre en paix avec eux. Nous ne cherchons d'autres avantages dans nos relations avec les autres nations que ceux qui résultent des relations commerciales. Nous sommes toujours prête à accorder notre aide pour le maintien de la paix.

Mais il doit être bien compris que ce gouvernement, tout en agissant avec la plus grande indulgence envers les pouvoirs plus faibles doit aussi protections à ses citoyens, à ses humbles marins. La brutalité et la sauvagerie du traitement exercé envers ces pauvres marins seraient tout-à-fait incroyables si nous n'avions le témoignage de Shields qui était dans le temps à bord du Baltimore."

M. Harrison termine son message ainsi :

Je n'ai pas encore jusqu'à aujourd'hui reçu la réponse à ma note du 21 courant, mais j'ai cru devoir ne pas tarder à transmettre ces faits devant le Congrès.

(Signé) BENJAMIN HARRISON.

LA GUERRE AVEC LE CHILI

Forte excitation au Petit Canada

Il y a beaucoup d'excitation dans certains quartiers de Lowell au sujet des ménaces de guerre entre le Chili et les Etats-Unis. Dans les familles les conversations qui s'échangent causent beaucoup d'alarme et en certains lieux cette alarme est telle que quelques familles songent à retourner en Canada et chaque jour elles sont anxieuses de recueillir des nouvelles sur le conflit qui menace de troubler la paix et on se demande quand la guerre devra commencer. En entendant parler d'une guerre entre le Chili et les Etats-Unis, certaines personnes timorées s'inquiètent de savoir où seront livrées les batailles et quelques-unes vont jusqu'à craindre que la ville de Lowell ne soit assiégée.

Naturellement une pareille interprétation des choses de la guerre provoque des commentaires alarmants, et, comme cela arrive d'ordinaire, il ne manque pas de gens qui se plaisent à faire des récits qui tendent à confirmer ces idées, à augmenter les appréhensions des âmes crédules et de tous ceux qui n'ont pas eu l'avantage et l'occasion de se renseigner sur le véritable état des choses.

LA CONVENTION DE CHICAGO

Le Bureau Central de la XVIIe convention générale des canadiens-français des Etats-Unis a tenu une assemblée, mardi, le 19 courant, au Club Rooms de McEvoy, European Hotel, à Chicago. Etaient présents : Rvd A. Beryeron, Z. P. Brosseau, Joseph Bourgeau, Gabriel Franchère, Hector Rousseau, Charles Huot et P. C. Harbour. Lecture fut faite de différentes correspondances adressées au secrétaire.

Il fut décidé d'augmenter le nombre de membres du Bureau Central ; aussi, qu'à l'avenir, il serait utile de nommer les membres du Bureau tous les trois. Une proposition sera soumise à la prochaine assemblée du Bureau Central, afin de permettre (après avoir augmenté le nombre des membres), que neuf membres présents seulement forment le quorum.

La prochaine assemblée aura lieu au même endroit, le jeudi, 18 février prochain.

LA LUMIERE ELECTRIQUE

Compagnie de l'éclairage électrique de Lowell

Parmi les petitions présentées au Sénat, samedi, il en est une de la corporation de l'éclairage électrique de Lowell, demandant l'autorisation d'émettre des obligations pour $200,000 et hypothèquer ses propriétés comme garantie.

Ils ont abandonné l'argent

Daniel J. Donohoe, écuyer, est allé à Boston pour obtenir des brefs contre l'arc-en-ciel en réclamation de $800 dues à un membre de Lowell, par maladie. Quand la société a vu M. Donohoe procéder de cette manière elle a payé la somme réclamée. L'arc-en-ciel et le Temple ont des bureaux dans la même rue et l'on dit que quand on attaque la propriété de l'une de ces sociétés l'autre réclame toujours.

Incendies

Danville, 20—La bâtisse de la Danville Ice Co, a été réduite en cendres la nuit dernière ; pertes $75,000.

Columbus, O., 20—Le Metropolitan Opera House est on flammes et on croit que la bâtisse sera complètement détruite.

—La grande demande pour un antidote agréable, sûr et authentique, pour toutes les affections de la gorge et des poumons se justifie dans le "Bickle's Anti-Consumptive Syrup." C'est une composition purement végétale, et elle guérit promptement et comme par magie la toux, le rhume, la bronchite, l'inflammation des poumons &c. Ce remède est si agréable au goût qu'un enfant ne le refusera pas et il se vend à un prix qui ne saurait exclure personne des avantages qu'offre son usage.

Société St Jean-Baptiste de West Warren, Mass.

Voici le résultat des élections de la société St Jean-Baptiste de West Warren, lesquelles ont eu lieu, dimanche, le 17 janvier courant : Président, réélu, Hilaire H. Hébert ; vice-prés., Alphonse Dubé ; sec.-arch., J. B. Phaneuf ; sec.-fin., réélu, Ferdinand Desloges ; ass.-sec. fin., réélu, J. B. Girouard ; sec.-corr., Joseph Beaudreau ; sec.-trés, Léon Landreville ; com.-ord., J. B. St Jacques ; directeurs, 1er Amédée Desforges, 2me Jos. Langevin, 3me F. Thérien, 4me P. Girouard, 5me Désiré Peltier.

JOSEPH BEAUDREAU,
Sec.-Corr.

SOCIETE ST JEAN-BAPTISTE DE SPENCER, MASS.

Voici le résultat des élections :

Chapelain, Rév. A. A. Lamy ; prés., L. H. Morin ; vice-prés., Elie Deslauriers ; sec.-arch., Abraham Grégoire ; sec.-fin., J. B. Gendreau ; 2e, Alfred Gendreau ; sec. d'assurance mutuelle, Moïse Lamoureux ; sec.-cor., Pierre Dufault ; trés., Louis Frigon ; com.-ord., Louis Langelier ; ass.-com.-ord., P. Lange ; comité de visites, F. X. Gaucher, Adolphe Roland, Edouard Audette ; portier, Israël Plante ; censeurs, Augustin Girard, Emery Harbour et Eugène Mineault.

Notre société compte 571 membres.

Par ordre,
PIERRE DUFAULT, sec.-corr.

LA LOTERIE

— DE LA —

PROVINCE DE QUEBEC.

Autorisée par la Législature.

VALEUR DES LOTS

$52,740.00

Tous les lots sont tirés a chaque tirage

Prochain Tirage : le 3 Février

Rappelez-vous que le gros lot est de

$15,000

Prix du Billet. . . $1.00
11 Billets pour . . . $10

Pour $1 vous pouvez gagner $15,000
Pour $1 vous pouvez gagner 5,000
Pour $1 vous pouvez gagner 2,500
Pour $1 vous pouvez gagner 1,250

Il y a aussi un grand nombre de lots de $5, $10, $15, $25, $500, $250 et 500, au total de $28,990.

N'oubliez pas que votre billet, gagnant un lot que conque parmi les lots tirés un par un, peut aussi gagner un des lots approximatifs de $25, $15 et $10, et avoir droit en outre à un lot de $5, s'il se termine par les deux derniers chiffres de l'un des deux premiers gros lots.

LE GERANT
S. E. LEFEBVRE,
51 rue St-JACQUES, Montréal, Canada.

FRECHON & CIE.

1645 RUE NOTRE-DAME, MONTREAL.
Ornements d'Eglises,
Chasublerie,
Vases sacrés,
Garnitures d'Autel,
Candelabres et Lustres à cristaux.

CHEMINS DE CROIX DE TOUS GENRES

Soutanes sur mesures une specialité, Vins de messe, Encens, Huile d'Olive

PATINS! PATINS! PATINS!

CLOCHES ET GRELOTS de voiture à bon marché. *BALAIS A TAPIS* $2.25 a $6.00. *METIERS A ETENDRE LES RIDEAUX. RESSORTS* de *PORTES PNEUMATIQUES* $5.50 a $10.00 chaque. *TRINGLES DE PORTE* et Fenêtres à l'épreuve du froid en bois et feutre ou en caoutchouc, etc.

L. J. A. SURVEYER, No 6 rue St Laurent.

LA ROYALE

COMPAGNIE D'ASSURANCE D'ANGLETERRE

Bureau principal au Canada, Montreal

CAPITAL $10,000,000
PLACEMENTS $30,000,000

Montant placé au Canada pour protection des porteurs de polices, principalement au fonds du gouvernement, $800,000. Responsabilité des actionnaires illimitée

La ROYALE a le plus grand surplus d'actif au-dessus du passif de toute compagnies d'assurance contre l'incendie du monde.

WILLIAM TATLEY, Agent principal et Gerant residant.
A. HURTUBISE et A St-CYR, Agents speciaux du departement francais, Montreal.

Abonnez-vous à "L'ETENDARD"

Le seul journal français quotidien, au Canada, absolument **independant** des partis politiques.

ABONNEMENT QUOTIDIEN

1 mois . . . 25 cts — 6 mois . . . $1.30
3 mois . . . 75 cts — 12 mois . . . $3.00

ABONNEMENT HEBDOMADAIRE

6 mois . . 50 cts — 12 mois . . . $1.00

CARON & CIE,
Editeurs Proprietaires.
35 RUE SAINT-JACQUES, MONTREAL

LES BONS ROMANS

FEUILLETONS DE "L'ETENDARD"

Le Chien d'Or, 2 vols,	**75 Cts**
Gabrielle	**50 "**
Le Serment du Corsaire	**50 "**
Une Erreur Fatale!	**50 "**
Un Mariage pour l'autre monde	**50 "**
Prima Vera	**50 "**

AUX MARCHANDS DE GROS.

Premières maisons de vins et liqueurs de France, demandent représentants au Canada. S'adresser par lettres

L. A. C,
jno-228 B. P. Boite 985

A. HURTEAU & FRERE

MARCHANDS DE
BOIS DE SCIAGE
92 RUE SANGUINET
MONTREAL.

CLOS — Coin des rues SANGUINET et DORCHESTER
TELEPHONE No 166
Entrée Wellington en face des bureaux du Grand-Tronc.
TELEPHONE No 149

ROBERGE & SHEPHERD

MACHINISTES
"TRUELLE WHITE"—133 RUE VITRE

Exécution de toutes sortes de travaux en fer. Nous donnons une attention spéciale à l'installation et réparation de machineries.
Chassis d'imprimeurs faits sur commande.
Couteaux à machines, aiguisés sur meule automatique à eau.
Outillages et machines pour bijoutiers et orfèvres.
Toutes commandes exécutées promptement et à des prix modérés. 46-1an

Pension Française

LAVIGNE

ROME, via del Tritone No 86
Pal. del Banco di Roma.

PROVINCE DE QUEBEC

Municïpalité du Comté de Maskinongé

AVIS PUBLIC est par le présent donné par moi, Ambroise Têtreault, Sec.-Trés. du Conseil municipal du comté de Maskinongé, que les terrains ci-après désignés seront vendus par encan public en la salle du marché en la ville de Louiseville, lieu ordinaire des sessions du conseil municipal du comté de Maskinongé, jeudi le troisième jour de mars prochain (1892) à dix heures de l'avant-midi, pour les taxes et charges ci-après mentionnées dues sur les dits terrains, à moins que les dites taxes ne soient payées, avant la vente, avec les frais, savoir :

MUNICIPALITES	PROPRIÉTAIRES	QUALITÉS	NUMEROS DU CADASTRE	CONCESSION DU RANG	Montant de taxes dues $	c
Saint-Paulin	Joseph Fisette	Tanneur	Partie de 46	Village	1	46
do	Joseph Larivée	Cordonnier	Partie—341—342	St-Charles	1	04
Township de Hunstertown	Frédérick Grenier	Cultivateur	17—20	Trembles	32	28
do do	Elise Chrétien	Commerçante	21	do	0	90
Saint-Léon	Héritiers John Stanton		23	Saint-Ambroise	4	66
Saint-Alexis des Monts	Inconnu		19—20—21	1 rang DeCalonnes	2	55
do do	Joseph Gélinas	Cultivateur absent	8	2 do do	6	07
do do	Nerée Duhaine	do	2b	2 do do	10	32
do do	Léon Plante	do	4	2 do do	10	16
do do	Agapit Dérosiers	Fondeur (absent)	8	5 do do	1	86
do do	Augustin Miguawaudo	Chasseur	16a	6 do do	2	31
do do	Désiré Auger	Journalier	12	8 do do	16	82
do do	Joseph Perreault	Menuisier absent	9	Sud-O. Saccacomi	13	10
do do	Antoine Brissette	Cultivateur absent	1	do do	22	57
do do	François Bergeron	Voyageur	309	S.-O. Riv. du Loup	12	26
Sainte-Ursule	Pierre Lacoursière	Absent	136	Augusta	3	48
do	Le même	do	142	do	3	48
do	Alexandre Turner	do	423	Carrière	1	44
do	Héritiers Frs Bergeron		188	Fontarabie	1	94
do	Les mêmes		189	do	1	94
do	do		191	do	1	33
do	do		194	do	1	94
do	do		195	do	1	94
do	do		196	do	1	94
do	do		2b	Gor d'Hunterstown	1	94
do	do		6b	do do	1	94
do	do		7	do do	1	33

Fait à Louiseville ce quartième jour de janvier 1892.

AMBROISE TETREAULT,
Secrétaire-Trésorier.
C M,C.M.

PACIFIQUE CANADIEN

Les trains laissent Montréal de la gare de la rue Windsor pour

Ottawa 7.50 a. m. *s11.45 a. m. 4.15 p. m.
Boston—8.00 a. m. *s8.15 p. m.
Toronto—9.20 a. m., *s8.45 p. m.
Detroit, Chicago, etc.—*s8.45 p. m.
Ste Anne, Vaudreuil, Rigaud 5.10 p. m.
S.Ste Marie, St Paul, Minneapolis—*s11.45 a. m.
St Jean Sherbrooke, 9.00 a. m., 4.00 p.m. ‡s7.50 p. m
Waterloo—9.00 a. m., 5.40 p. m.
St Hyacinthe, Drummondville, Sorel—4.00 p. m.
Newport—9.00 a. m. ; 5.40 p. m. ; *s8.15 p. m.
Halifax, N.E., St Jean, N. B., etc.—‡s7.50 p. m.

De la Station du Carré Dalhousie pour

Quebec—8.25 a. m. ; ‡s3.30 p.m., s10.00 p. m.
Joliette St Félix, St Gabriel, etc., 5.15 p.m.
Ottawa s8.50 a m., 4.40 p.m., s8.40 p. m.
Winnipeg et Vancouver, s8.40 p.m.
Lachute, St Andrews, etc. 8.50 a. m. 4.40 p. m.
St Lin, St Eustache, 5.30 p. m.
St Jerome, 8.50 a. m., 5.30 p. m.
Ste Rose et Ste Thérèse, 8.50 a. m. 3.00 p. m., 4.40 p. m. ; et 5.30 p. m. Samedi 1.30 p. m. au lieu de 5.00 p. m.

‡Excepté les samedis. *Tous les jours y compris les Dimanches. D'autres trains les jours de semaine seulement si ce n'est autrement indiqué. sChars palais et chars dortoirs. ‡Dimanches seulement.

Bureau des Billets à Montréal

226 ST-JACQUES, COIN McGILL ET AUX STATIONS

CHEMIN DE FER

INTERCOLONIAL

1891—ARRANGEMENTS D'HIVER—1892

A partir du 18 Octobre 1891, les trains express de passages quotidiens circuleront chaque jour (les dimanches exceptés) comme suit :

Départ de Montréal, à la gare Bonaventure, par le chemin de fer du Grand-Tronc		8.00	....
Départ de Montréal à la gare Dalhousie, par le C. P. R.	e....	12.05	....
Départ de Levis		14.35	....
Arrivant	La Rivière du Loup	17.45	....
do	Trois-Pistoles	18.43	....
do	Rimouski	20.20	....
do	Petit Metis	21 .22	....
do	Campbellton	24.30	....
	Bathurst	2.35	
do	Newcastle	3.48	
do	Moncton	6.05	
do	Saint-Jean	9.35	
do	Halifax	12.50	

Les wagons dortoirs, buffets et tous les autres wagons du train express rapide qui part de Montréal chaque jour (dimanche excepté) à 8.00 heures se rendent directement jusqu'a Halifax sans transfert, en vingt-huit heures et cinquante-cinq minutes.

Les trains pour Halifax et Saint Jean se rendent à leur destination les dimanches.

Les wagons du chemin de fer intercolonial entre Montréal et Halifax sont éclairés par l'électricité et chauffés par la vapeur de la locomotive

Tous les trains circulent d'après le temps moyen de l'Est.

Pour les billets de passage et toutes les informations en rapport avec le prix des passages, le taux du fret et les arrangements des trains, etc., s'adresser à

G. W. ROBINSON,
Agent du fret et des passagers pour l'Est.
1364 rue St Jacques.
En face du St Lawrence Hall, Montreal.

D. POTTINGER,
Surintendant en chef.

Bureau du Chemin de Fer Moncton, N. B.

CHEMIN DE FER

VERMONT CENTRAL

Changements importants dans le service des Trains

Nouveaux Trains pour New-York et Boston
Quatre Trains Express pour New-York
Quatre Trains Express pour Boston

POUR NEW-YORK

7.30 A. M. Dim. excep.	Train rapide via Rutland, Troy et Albany, arrivant à New-York à	8.50 P. M
8.50 A. M. Dim. excep.	Train Express via White River Junct et Springfield, arrivant à New-York à	10.00 P.M.
5.30 P. M. Tous les jours	Train rapide de nuit, via Troy et Albany, arrivant à New-York à	6.45 A.M.
8.35 P. M. Tous les jours	Express de nuit via Springfield et New Haven, arrivant à New-York à	11.30 A M.

POUR BOSTON

7.30 A.M. Dim. excep.	Express de jour via Rutland et Fitchburg, arrivant à Boston à	6.55 P.M.
8.50 A.M. Dim. excep.	Train rapide, via White River, Jc. et Lowell, arrivant à Boston à	7.30 P.M.
53.0 P. M. Dim. excep.	Train rapide, via Willow's Falls et Fitchburg, arrivant à Boston à	7.00 A.M.
8.30 P. M. Tous les jours	Train express de nuit via Concord et Lowell, arrivant à Boston à	8.15 A. M.

Des nouveaux wagons buffets, réfectoires et dortoirs Wagner sont attachés à tous les trains directs.

Pour les billets, indicateurs et tous les autres renseignements, s'adresser au bureau de la compagnie, 136 rue Saint-Jacques.

A. G. STONEGRAVE,
Agent des passagers au Canada.

E. C. SMITH,
2ème vice-président.

S. W. CUMMINGS,
Agent général des passagers
ST ALBANS, Vt.

Montreal, et Concord R. R.

Pour tous les Points du Canada et de l'Ouest, via Plymouth et Wells River, connection avec le Pacifique Canadien.

Les trains laissent Manchester pour tous les points du Canada, *via* Plymouth et Wells Rivers, faisant connection à Newport, avec le Pacifique Canadien à 10.39 a. m., 9.11 p. m. Dimanche 9.11 p. m.

Pour Chicago *via* Wells River, Newport, et par le Pacifique Canadien 10.39 a. m.

Pour St-Paul, Minneapolis, et tous les points de l'Ouest, 9.11 p. m. Dimanche, 9.11 p. m.

Pour tous les points sur le Vermont Central et le Grand Tronc, 10.17 a. m., 2.44, 8.59 p. m, Dimanche, 8.59 p. m.

Pour Chicago par le Vermont Central et le Grand Tronc, 2.41, 8.59 p. m. Dimanche, 8.59 p. m.

Double Ligne entre Manchester et Boston

Les trains partent de Manchester pour Boston, 6.05, 6.18, 6.30, 8.05 8.27, 10.58 a. m., 3.20, 4.20. 5.49, 7.06 p. m. Dimanche, 6.18. 6.30 8.06 a. m.

Les trains partent de Manchester pour Nashua et Worcester à 6.05 6.18, 6.30, 10.58 a. m., 4.20 p. m. Dimanche, 6.30 a. m.

Laissent Manchester pour New-York, par les lignes de bateaux à vapeur à 8.20 p. m.

Laissent Manchester pour New-York *via* Boston, par toutes les lignes ferrées à 6.05, 8.05, 10.58 a. m., 3.20, 5.49, 7.06, p. m. *Via* Worcester 6.05 a. m.

Billets en vente pour tous les points du Canada, Chicago et l'Ouest, par les Concord & Montréal et le Pacifique Canadien. Pour prix, adressez-vous à A. ELLIOT, agent pour la vente des billets.

T. A. MACKINNON, Gérant général
W. A. STOWELL, Surintendant.
F. E. BROWN, Agent pour la vente des billets.

L'Enfant pleure, il veut son Castoria.

LA BANDE AUX DIAMANTS

(50)

CHAPITRE XXXVI

L'HONNEUR ET L'AMOUR

—Docteur Heath, voici une autre visite.

Clifford Heath quitta la petite fenêtre grillée de sa cellule, ennuyé de cette annonce, car il venait d'avoir une longue entrevue avec M. O'Méara qui, pour la première fois, était accompagné de M. Wedron, et tous deux le quittaient à peine.

Mais son expression d'ennui fit place à un étonnement profond, quand, suivant de près le geôlier, apparut Constance Wardour, non pas voilée et baisant la tête selon la coutume des visiteurs de prisonniers dans les romans mais le visage découvert et l'allure hautaine.

Son air hautain, cependant, s'vanouit tout à coup quand la porte se fut refermée sur elle et qu'elle se trouva seule en présence de l'homme qu'elle avait faussement accusé.

Le malheur n'avait pas rendu plus humble Clifford Heath. Le premier moment de surprise passé, il se tint devant elle, aussi fier, aussi froidement courtois que s'il l'eût reçue dans sa propre maison.

—Docteur Heath, commença Constance d'une voix basse et grave, il y a quelques mois, j'ai porté contre vous une accusation injuste. Je vous ai odieusement offensé, Laissez-moi me rendre cette justice que presque immédiatement je fus convaincue de mes torts envers vous. Mais, continua-t-elle en rougissant, je n'avais pas retrouvé la lettre, et comment aurais-je pu venir vous dire : "J'ai changé d'avis, sans raison ?" Il y a moins d'une heure, cette note m'a été remise. Elle contenait cette malheureuse lettre égarée. Cela me permet de vous dire : docteur Heath, je regrette du fond du cœur l'insulte que je vous ai faite ; je vous demande d'être généreux et de me pardonner.

Elle lui remit le billet qu'il lut sans prononcer une parole.

—Miss Wardour, répondit-il après être resté quelques instants immobile comme s'il cherchait à rappeler ses souvenirs, Miss Wardour, je suis heureux que cette affaire soit en éclaircie. Quand un homme a tant de nuages amoncelés sur sa tête, il doit être reconnaissant du moindre rayon de soleil. C'est généreux à vous d'être venue en personne.

—Mais vous ne m'avez pas dit que vous me pardonniez, pleinement et librement.

—En bien, pleinement et librement, je vous pardonne, Miss Wardour ... Après tout, notre erreur était toute naturelle. Depuis que je suis dans cette cellule, j'ai appris à me juger comme les autres me jugent. Pourquoi vous aurais-je pas paru suspect, surtout après que vous aviez entendu mes paroles à Bathurst ? A propos, ce billet de Bathurst, vous dites l'avoir reçu aujourd'hui ?

—Oui, depuis midi.

—Et il est daté d'aujourd'huir. Alors la regardant d'un air interrogateur Bathurs est à Westford ?

—Oui, je le crois.

Et, sans prendre garde à ce qu'elle faisait, elle s'assit sur la chaise du docteur Heath, et, appuyant un de ses bras sur la table, dit de ce ton familier qu'il connaissait si bien.

—Puisque vous m'avez si généreusement pardonné docteur Heath, ne pensez-vous pas qu'il serait tout à fait convenable de nous donner la main ?

Il la regarda, un éclat étrange dans les yeux ; mais il ne s'approcha pas. Il leva sa main et l'examina.

—Elle semble aussi pure qu'une autre, Miss Wardour. Cependant il y a une souillure dessus.

—Une souillure !... Pensez-vous donc que je vous croie coupable !

De nouveau ses yeux jetèrent un éclair. Maintenant il se rapprocha d'un pas.

—Croyez-vous à mon innocence ?

—Sans aucun doute. A propos, que m'a-t-on dit ?... Que vous refusiez de vous défendre ?

—Je ne pourrais me défendre que d'une manière, répondit-il en souriant tristement et cela...

—Et cela ?

—Cela Miss Wardour, je ne le ferai pas.

—Pourquoi ?

Elle s'efforçait de garder son sang-froid. Les mots avaient peine à sortir de ses lèvres.

—Parce que.. Miss Wardour, ne me demandez pas pourquoi.

—Mais je vous le demande ; j'insiste. Pourquoi, pourquoi, *pourquoi* !

—Parce que... Je vois que vous êtes toujours aussi impérieuse, parce que ce n'est qu'en nommant et en livrant à la justice le véritable coupable que je pourrais me sauver.

Elle se dressa toute droite, en s'écriant, l'épouvante sur le visage et dans la voix :

—Vous savez !... vous !... Oh ! Dieu puissant ! que deviendrai-je ? que ferai-je ?

—N'ayez aucune crainte, Miss Wardour ; ne vous ai-je pas dit que je ne prendrais conseil que de moi ?

—Mais, vous !... vous !... Oh ! il n'y a pas de raisons pour que vous ne parliez pas... Vous n'êtes retenu par rien... vous n'êtes pas... ah ! qu'allais-je dire ?

Elle retomba sur sa chaise, frémissante, en proie à une vive émotion.

—Calmez-vous, Miss Wardour, dit-il doucement. Je suis engagé envers moi-même... Il me convient de garder ce secret. Ecoutez. On m'a dit entre autres choses qu'on a cru devoir me faire savoir que vous connaissiez l'auteur de cet assassinat, et que vous nous sauveriez tous les deux, l'innocent et le coupable. Avant cela, j'étais résolu à garder le silence ; maintenant, j'y suis doublement résolu ; à cause de vous, je n'accuserai pas Frank Lamotte.

—Frank !... vous n'accuserai pas Frank Lamotte ?... et à cause de moi !... Au nom du ciel, expliquez-vous. Qu'est-ce que Frank est pour moi... et de quoi pourriez-vous l'accuser ?

Clifford Heath eut un moment d'hésitation. Comment devait-il interpréter ses paroles Cherchait-elle à le tromper ?

—Miss Wardour, dit-il presque durement, voulez-vous me faire comprendre que Frank Lamotte n'est rien pour vous ?

—Rien, moins que rien !... la plus vite, la plus basse, la plus traîtresse, la plus abjecte des créatures humaines ; voilà ce que Frank Lamotte est pour moi !

Sa voix avait un accent de mépris incroyable, de colère aussi. Comment osait-il accoupler son nom à celui de Frank Lamotte ?

—Alors, reprit le docteur Heath, vous n'êtes pas fiancée à Frank Lamotte ?

—Moi ?

—Et vous ne l'avez jamais été ?

—Jamais !

—Et cependant, vous avez dit qu'il devait être sauvé, coûte que coûte Vous savez sa culpabilité, et je suis encore ici à sa place !

—A sa place ?... Oh ! Elle se rapprocha vivement. Je commence à comprendre : vous croyez que Frank Lamotte est le coupable ?

—Je le sais.

Constance poussa un long soupir de soulagement. Pendant un moment l'émotion l'empêcha de parler.

—Vous le croyez, dit-elle enfin, et cependant vous êtes ici. Si vous avez la preuve de la culpabilité de Frank Lamotte, pourquoi occupez-vous la cellule du criminel ? Pourquoi ne pas le dénoncer ?

—Je vous ai dit pourquoi C'est à cause de vous.

Elle baissa les yeux et se recula de quelques pas. Mais il la suivit, et se tenant devant elle, la regarda en plein visage d'un œil interrogateur.

—Il faut que vous me compreniez maintenant, fit-il d'une voix ferme. Quand j'ai cru que vous aimiez Frank Lamotte, je me suis dit : je me tairai, je n'accuserai pas l'homme qu'elle me préfère, car je l'aime et je ne veux pas qu'elle soit malheureuse.

Un sanglot s'échappa de la gorge de Constance ; son visage s'empourpra. Elle resta immobile, les mains jointes, la tête baissée.

—Sans cette maudite lettre, continua le docteur Heath, j'aurais continué à vous voir et Lamotte n'aurait pu conspirer contre moi. Vous rappelez-vous un certain jour où Raymond Vandyck que vous aviez envoyé chercher, me quitta pour se rendre à votre appel ? Eh bien, ce jour-là même, Frank m'apprit que vous étiez sa fiancée, et quand Raymond revint il me confirma la nouvelle qu'il tenait de votre bouche, même. Il fut un temps où j'espérais aller à vous et vous dire, après avoir levé, pour vous seule, le voile de mystère dont il m'a plus d'à développer mon passé : "Constance Wardour, je vous aime, soyez à moi, soyez ma femme !" Aujourd'hui des montagnes se sont élevées entre nous. Je ne puis vous offrir qu'un nom flétri par le doute et le soupçon. Je n'ai plus rien à espérer. Tout est fini pour moi.

Il était venu le moment décisif.

A Continuer.

M. J. O. DUPUIS

La nouvelle de la candidature de notre ami M. J. O. Dupuis a été reçue par les citoyens des quartiers St Jacques et Est avec une satisfaction prononcée.

De nombreux amis du candidat ministériel ont tenu à lui témoigner immédiatement le plaisir que leur cause sa détermination, en venant le féliciter et en lui promettant le plus entier support.

Nous publierons demain le programme de M. Dupuis.

LA POSITION DE M. LAURIER

La rumeur circule de nouveau que M. Laurier va publier prochainement un manifeste établissant la position qu'il entend prendre dans la politique de la province de Québec.

Apparemment les élections de Richmond et Victoria, ont eu leur influence; mais la décision de M. Laurier dépendra beaucoup du résultat des contestations d'aujourd'hui.

Si elles tournent contre les libéraux, M. Laurier se prononcera contre M. Mercier.

LA POLITIQUE DE PROGRES

Dans son discours à St Sauveur, mardi soir, M. Mercier a assuré ses auditeurs que lui et ses collègues ne changeraient en rien la politique de progrès inaugurée en 1885.

En 1885, ils se contentaient d'extorquer $7,000 à M. Lockwood.

En 1891, ils opéraient sur la base de $50,000 et $100,000 d'un coup, comme le démontrent les tripotages Langlais et de la Baie des Chaleurs.

Voilà assurément un progrès énorme et très rapide, mais la province ne peut plus supporter ce progrès-là.

Progresser dans le mal, c'est se précipiter vers la perdition.

CONDAMNÉ

Par un membre de son cabinet

Dans une assemblée publique à Lachine, lundi dernier, l'hon. M. Boyer, membre du cabinet Mercier, a dénoncé en termes très sévères les vols de la Baie des Chaleurs et du contrat Mercier-Langlais.

Comment M. Mercier et ses partisans peuvent-ils les défendre, puisqu'un des membres du gouvernement les dénonce.

TARTUFFE

M. Mercier à St Sauveur:

"Chaque fois qu'il m'a été possible, je suis venu ici saluer le drapeau du pays et m'agenouiller avec vous aux pieds de vos autels."

O Molière, où es-tu?

"Laurent, serrez ma chaine
avec ma discipline
Et priez que toujours le ciel vous illumine.

.....

LES ACCUSATIONS DU "NATIONAL"

Entrevue du juge Mathieu

Un secrétaire infidèle

Un de nos reporters a eu, aujourd'hui, une entrevue avec l'honorable juge Mathieu, président de la commission royale à propos de l'article du *National*.

En voici le rapport.

Q. Avez-vous eu connaissance, M. le juge, de l'article du *National*, d'hier, sur la commission royale?

R. Oui, on me l'a apporté, hier soir, j'en ai pris connaissance, et j'ai fait venir de suite mon secrétaire qui a admis être l'auteur des lettres qui y sont publiées.

Il a compris de suite qu'il ne pouvait plus rester mon secrétaire et il m'a donné sa démission comme tel.

Q. Vous avait-on déjà dit, comme le prétend le *National*, que quelqu'un de votre entourage s'était permis de parler ainsi de vos jugements?

R. Oui, j'ai reçu l'automne dernier, une lettre m'informant que quelqu'un près de moi,—mais la lettre ne nommait pas qui—se faisait fort d'obtenir des jugements,

Comme je ne voyais que lui (mon secrétaire), qui pouvait avoir dit cela, je lui ai montré cette lettre, et il a protesté qu'il n'avait rien fait de ce qui y était mentionné.

J'ai pris sa parole alors, parceque c'est un employé qui a été avec moi depuis son bas âge, et je ne pouvais croire qu'il me trompait.

Quant aux accusations directes contre moi, j'ai confiance que le barreau et les justiciables sauront me faire justice.

Le syllogisme de M. Tarte:

Le boodlage est un mal; Sir A. P. Caron est un boodler.

Donc M. Mercier doit être réinstallé au pouvoir.

On est logique ou on ne l'est pas, que diable!

Seulement $25.00.

Pour un joli set de chambre en noyer noir avec dessus en Marbre chez F. Lapointe, c'est le plus grand magasin de meubles de Montréal, 1551 Ste Catherine. jon-277

Dentisterie

Dr A. S. Brosseau, chirugien dentiste, 7 rue Saint-Laurent, Montréal, extrait les dents sans douleur par l'électricité, et fait les dentiers d'après les procédés les plus nouveaux. la-169

DIVISION SAINTE MARIE

Une bonne candidature

Un Zouave en avant, sous le drapeau de l'encyclique

Une imposante réunion d'électeurs s'est tenue, hier soir, au coin des rues Ontario et Champlain, Division Sainte Marie. Cette assemblée n'avait pas été convoquée publiquement, soit par la voie des journaux, soit par le moyen de placards ou de circulaires abondamment répandues. La salle, tout de même, se trouva comble vers les huit heures. Des électeurs du quartier Ste Marie, au nombre de plusieurs centaines, s'y rencontraient spontanément pour deviser sur les candidatures politiques.

Quelqu'un ayant suggéré de procéder régulièrement, M. O. Fontaine fut choisi pour présider et M. C. Asselin pour remplir les fonctions de secrétaire. Le président, après avoir rappelé aux électeurs présents, le but de leur réunion, les invita à accepter et à appuyer un candidat ouvrier, ce à quoi l'assemblée acquiesça de bonne grâce, à la condition expresse que ce candidat ne soit pas M. Béland.

C'est alors que M. le président suggéra le nom de M. Boileau, comme étant celui qui, lors de la nomination faite par le Conseil Central des Métiers et du Travail, a recueilli le plus grand nombre des votes donnés par les délégués résidant dans Montréal-Est. Sur les trois candidats ouvriers, en effet, M. Béland ayant eu 23 voix, M. Boileau 22 et M. Coudée 9, il est évident que 31 délégués ont repoussé l'ex-député Béland, qui ne se trouve qu'avec la petite majorité de sept. Ce choix devient négatif si l'on déduit de cette majorité, les 20 ou 24 délégués de Montréal-Ouest qui, en cette circonstance, ont paru tenir à froisser le sentiment de leurs camarades ainsi que des électeurs de la partie Est et se croire assez forts pour imposer leur volonté capricieuse et leur homme, "tout de même, messieurs, vous êtes libres de vous laisser dicter votre ligne de conduite par les autres et d'accepter M. Béland qui"...

.....

—Non, non, jamais, pas de Béland, fut-il répondu de toutes parts."

C'est alors que M. Boileau fut appelé à grands cris et instamment prié d'accepter la candidature ouvrière pour la division Ste Marie. Des applaudissements enthousiastes éclatèrent lorsque M. Boileau apparut sur l'estrade; ces applaudissements redoublèrent lorsqu'il annonça son acquiescement à la volonté des électeurs.

Puis il fit un discours que l'on écouta avec beaucoup d'attention et interrompit souvent par des applaudissements. Par ce discours, M. Boileau a donc posé définitivement sa candidature et esquissé les grandes lignes du programme qu'il se propose de soumettre prochainement à l'approbation de l'électorat.

Pour tout ce qui se rapporte à la "condition des ouvriers", il se règle sur l'admirable encyclique de Léon XIII. D'après M. Boileau, elle contient la solution du problème social; acceptée et mise en pratique par les peuples, elle pourra seule rétablir et maintenir la paix sociale dans le monde.

En un mot M. Boileau représente l'élement modéré et anti-socialiste, parmi toutes ces associations ouvrières ou autres qui, en Amérique, s'occupent des questions sociales et économiques.

M. J. C. Larivière parla ensuite, appuyant fortement la candidature de M. Boileau. Il fut suivi par MM. Masson et F. Morrissette. Ces trois orateurs, tour à tour, furent chaleureusement applaudis et remerciés par les électeurs.

Les partisans de M. Boileau se retirèrent enchantés du succès de leur démarche; enthousiastes et pleins de confiance.

SOIREE INTERESSANTE

La conférence donnée par l'honorable juge de Montigny devant les membres de l'Union St Joseph de St Henri, à leur dernière réunion, a été couronnée d'un plein succès. L'auditoire était nombreux, et le beau sexe était avantageusement représenté par une nombreuse assistance de dames auxquelles la société avait ouvert ses portes à deux battants, ainsi qu'au public.

Le clergé était représenté par le Rév. R. Décarie, curé, et les Révds E. Latulipe, A. Lacasse, H. Marsolais, G. Plamondon et N. Ferland; et nous avons remarqué un grand nombre des notables de St Henri, de Ste Cunégonde, de la Côte St Paul et du village Turcot.

M. L. J. D. Papineau, le président, ayant souhaité la bienvenue au conférencier et à la nombreuse réunion qui se pressait dans la salle de l'Hôtel de Ville, l'honorable Magistrat a pris la parole et pendant une heure a tenu son auditoire suspendu à ses lèvres, traitant de l'obligation de se soumettre à la loi du travail imposée à l'homme par les lois divines et de la dignité de l'ouvrier, qui est la pierre fondamentale de l'édifice social et qui, selon qu'il reste attaché aux enseignements du christianisme ou qu'il ne l'est pas, fait la force, ou la faiblesse des familles et des Etats. Nous n'entreprendrons pas de faire l'analyse de ce morceau d'éloquence et de morale, n'ayant pas aujourd'hui à notre disposition l'espace voulu pour lui rendre justice; qu'il nous suffise de dire que le savant conférencier a su maintenir d'une manière éclatante sa réputation d'orateur et de penseur chrétien, au grand intérêt de ses auditeurs.

Cette intéressante soirée ne s'est pas terminée là. M. F. St Germain, gérant de la Banque Jacques-Cartier à St Henri, a déclamé avec un grand succès la sublime pièce de vers de M. Louis Fréchette "Missionnaires et Martyrs." Monsieur St Germain a droit à nos chaleureuses félicitations pour la manière habile avec laquelle il a interprété cette œuvre du poète, et les applaudissements qui ont couvert sa voix témoignent que le public a su apprécier et l'œuvre du poète et le savoir de l'interprète.

La réunion s'est terminée par d'éloquents discours de la part des Rvds R. Décarrie, E. Latulippe, A. Lacasse et du maire, M. F. Dagenais.

Nous devons féliciter la direction de l'Union St Joseph de St Henri de l'heureuse idée qu'elle a eue d'organiser ainsi pour la saison d'hiver une série de conférences publiques propres à amuser, à instruire et à rendre meilleurs ceux qui ont la bonne fortune d'y assister. En agissant de la sorte la direction de la société donne une nouvelle preuve qu'elle comprend bien la mission des associations de ce genre, qui est de faire le bien sous toutes les formes compatibles avec l'idée du secours mutuel.

EXPROPRIATIONS

Les rues Notre-Dame et Milton

La ville offre 60 cents du pied pour le terrain du Dr Desmarteau situé sur la Milton et donnant sur la rue St Urbain, M. Desmarteau demande $1.

—Les propriétaires de la rue Notre-Dame Est ont demandé aux exproprateurs que la ville fasse démolir les bâtisses au plutôt afin qu'ils puissent commencer la reconstruction au premier de mai.

La pétition sera envoyée au comité des chemins.

L'Enfant pleure, il veut son Castoria.

LA CONVENTION CONSERVATRICE DE SOUTHAM

M. J. Picard, ex-député de Wolfe, décide de se retirer de la vie publique

Sherbrooke, P.Q., 28—A l'ouverture de la convention libérale-conservatrice réunie hier, à Southam, M. Jacques Picard, ex-député de Wolfe au parlement provincial, a déclaré que son intention était de se retirer de la vie publique. Il a remercié ses amis pour l'appui qu'ils lui avaient donné par le passé et il a ajouté qu'il est prêt à appuyer le candidat qui serait choisi par la convention.

M. J. A. Chicoyne a été alors choisi à l'unanimité pour être le candidat ministériel à la prochaine élection.

Une délégation a été nommée pour aller lui offrir la candidature.

LES REVISEURS

Le jour d'élections municipales

Le bureau des Réviseurs des listes électorales de la ville se sont assemblés ce matin et ils se sont partagés la besogne comme suit pour le jour de la votation.

MM. les échevins Robert et Dubuc visiteront les polls des quartiers Hochelaga et St Gabriel.

M. l'échevin Germain visitera ceux du quartier St Louis et M. Cunningham ceux des quartiers St Laurent et Ste Anne.

UN DOSSIER REMARQUABLE

Le dernier item est 5 ans de pénitencier

Les deux voleurs qui ont été surpris *en flagrant délit hier par nos détectives* ont comparu aujourd'hui devant le magistrat de police et ils ont reçu leur sentence.

L'un des deux, Arthur Véseau n'a pas été peu surpris d'entendre le juge Dugas, lui détailler les méfaits suivannts de sa vie passée. Le 11 février 1885 vous avez été condamné à un mois pour dommage à la propriété. Le 12 octobre 1886, 4 mois pour vol sur la personne.

Le 19 janvier 1887 pour vagabondage 3 mois. Le 27 1888 pour conduite désordonnée 10 jours. Le 28 novembre 1888 pour ivresse, 10 jours. Le 8 décembre de la même année, 2 mois pour dommages à la propriété. Le 8 avril 1889 pour assaut, 5 mois. Le 9 octobre 1889, ivresse, 6 mois.

Le 11 février 1890, pour vagabondage 10 jours. Octobre le 6 1890, pour ivresse un mois. Novembre le 10, 1890 pour vagabondage 9 mois. Enfin pour sa dernière il a été condamné à cinq ans de pénitencier. Son compagnon n'a été condamné qu'à deux ans. C'est un commençant dans le métier.

JUDAH ET LE CANADA ATLANTIQUE

L'hon. juge Doherty a, ce matin, rendu jugement dans la cause de M. Judah contre la compagnie de chemin de fer "Canada Atlantique et North Western." La compagnie aurait offert $37,000 d'indemnité au demandeur pour son terrain, M. Judah aurait refusé et les $31,000 avaient été déposées à la cour. Le demandeur n'a pas obtenu davantage en appel, mais il a depuis demandé l'intérêt de l'argent pour le temps qu'il est resté à la cour; le jugement de ce matin a décidé qu'il avait droit à cet intérêt.

Cession de biens

M. F. X. Daoust, épicier, a fait cession à la demande de Mme Dudevoir, avec un passif d'environ $2,103.

Arrivée à Yokohama

Yokohama, 28—L'"Empress of India," de la compagnie du Pacifique Canadien, est arrivée ici, le 27 janvier.

Vente de boisson sans licence

Jos. D. Beaupré et Emma Lamarche, ont été condamnés tous deux à $150 d'amende ou 3 mois de prison, par le Recorder, ce matin, pour vente de boisson sans licence.

Une disparition

Une servante du nom de Norah Millan, employée chez M. Putman, No 1287 rue Dorchester, est disparue depuis plusieurs jours. La police a été informée de la chose et on est à la recherche de la fugitive.

A l'Ecole de Réforme

Deux enfants incorrigibles, âgés respectivement de 13 à 14 ans ont été envoyés à la Réforme pour 5 ans par le Recorder, ce matin, sur plainte des parents. Ce sont deux frères du nom de Joseph et Arthur Lanclette.

Charité

M. E. W. Mudge, No 616 rue Craig, a envoyé aujourd'hui, tous les vêtements nécessaires à la famille malheureuse de la rue Notre-Dame, dont nous avons raconté hier la triste misère.

C'est un acte de charité qui mérite des félicitations à celui qui en est l'auteur.

Un escroc de Chicago arrêté ici

Le détective Grose a arrêté ici hier un individu nommé Thomas Morgan alias Gitson, accusé de vol avec effraction là-bas. Il n'a été arrêté que sur le signalement qu'on en avait donné. Le détective en chef de Chicago doit venir le chercher demain.

Incendies

A 9 hrs 35, ce matin, il y a eu un commencement d'incendie à l'hôtel Rosco, rue St Paul. Peu de dommage.

—A 11 hrs 37, hier soir, il y a eu un petit incendie dans le hangar de la corporation, rue McCord.

Poursuite contre le "Star"

MM. J. O. Pelland, Phaneuf et St Amour ont donné instruction à leurs avocats d'intenter une poursuite de $5,000, au nom de chacun, contre le journal le *Star*, pour un article qu'ils trouvent libelleux.

Jugements demain

M. le juge Pagnuelo rendra jugement demain, vendredi, à 10½ hrs, dans la division No 1, dans les causes suivantes: Lamarche contre la cité; White contre la cité; Mme Poudrette contre Poudrette et Lavigne, et Foley contre Poudrette et Lavigne.

Chèque de $100 aux pompiers

MM. Fisher et Cie, qui ont éprouvé de grands dommages au dernier incendie qui a eu lieu à la Place Victorio, ont, aujourd'hui, envoyé un chèque de $100 aux pompiers, en remerciement du courage qu'ils ont montré et des services qu'ils ont rendus à cet incendie.

Les grandes compagnies de l'Atlantique

Toutes se servent de l'huile St Jacob. Effectivement, pas un seul steamer partant de Londres ou de Liverpool n'est considéré comme étant prêt à prendre la mer, quand il n'y a pas à bord une quantité suffisante d'huile St Jacob pour le voyage.

L'huile St Jacob vainc la douleur. Elle agit comme par enchantement. Elle pénètre, elle atteint le siège de la maladie et soulage directement la douleur.

Son application extérieure guérit promptement et d'une manière permanente le rhumatisme, la névralgie, la goutte, la sciatique, les plaies et les entorses. Un essai convaincra les plus incrédules.

LA COMMISSION ROYALE

L'affaire des 25,000 piastres

Le témoignage de M. Machin

La commission royale composée de MM. Mathieu, McMaster et Masson, a siégé, ce matin, en cette ville, à la salle de la cour d'assises.

La séance a commencé à 11.15 heures seulement, de sorte qu'il nous est impossible de donner, aujourd'hui, un compte-rendu littéral de ce qui s'est passé.

L'enceinte où l'on a coutume d'entendre l'histoire de criminels vulgaires, était comble, tellement que M. Hall, trésorier de la Province, n'a pu se trouver un siège.

Les MM. suivants étaient présents pour rendre leur témoignage. Nap. Breton, Ubald Collin, George Danebury, G. A. Prendersgast, Jos. Brunet, L. J. A. Derome, George Balfour, E.P. Bousquet, James Stubble et Eusèbe Senécal.

M. Machin assistant trésorier de la Province a donné le premier son témoignage.

Il s'est agi des $25,000 donné à M. Geoffrion. Qu'il nous suffise de dire pour le moment que les lettres produites ne sont qu'une confirmation de ce que nous avons déjà publié: queces $25,000 ont été volées à la province pour être employés à des fins électorales.

Demain nous donnerons de nouveaux détails.

Par le témoignage de plusieurs caissiers de banque, il a été prouvé:

1o Que M. Breton a versé $1,500, au fonds électoral libéral pour vendre au gouvernement sa collection de médailles et de monnaies.

2o Que M. Eus. Senécal a donné $4,500 à M. Lomer Gouin, pour vendre au gouvernement le dictionnaire de M. l'abbé Tanguay et le code municipal.

3o Que M. George Daveluy a donné $900 à M. Lomer Gouin, pour vendre au gouvernement le manuel d'hygiène du Dr Lachapelle.

4o A la compagnie du chemin de fer Montréal et Ottawa, le gouvernement a donné des lettres de crédit pour $14,050.

Le reste a été retiré par un chèque signé Pacaud et endossé par Mercier.

La commission s'ajourne à 1 h. p. m.

LA GLACE

Des ouvriers commencent à travailler, mais reviennent à terre

La ville de Longueuil continue à tracer et à faire le chemin entre les deux rives, au plein du courant Ste Marie.

Une trentaine d'hommes engagés par la cité, ont, ce matin, commencé à faire ce chemin entre Montréal et St Lambert, en bas, ainsi qu'un chemin pour ceux qui veulent aller charroyer de la neige sur le fleuve; mais après avoir fait sonder la glace, M. St George a cru bon de faire rappeler ses hommes à terre et de laisser consolider le pont de glace pendant un ou deux jours encore.

OU QUE PEUT FAIRE LA JALOUSIE

Une femme brûlée horriblement

Une scène des plus dramatiques s'est déroulée hier soir sur la rue Vitré No 127. Deux femmes se sont prises de querelle et le mari de l'une d'elles, en intervenant, a lancé contre l'une des combattantes une lampe allumée. Les vêtements de la malheureuse ont pris feu et elle a été horriblement brûlée.

Une foule considérable s'étant réunie sur le lieu de la bagarre, la police a fini par en avoir connaissance, et la femme fut conduite par l'ambulance à l'hôpital Notre-Dame.

Quant au coupable, il a été amené au poste et, ce matin, il a subi une condamnation de $5 sur chaque accusation portée contre lui: ivresse, assaut, désordre.

C'est un nommé Jos. Hewitt.

INCENDIE AU MILE END

Les pompiers de l'endroit sauvent les usines

Vers les 11 heures, hier soir, un incendie a dévoré la maison du gardien de la compagnie de raffinerie d'huile de pétrole, au Mile End. Les propriétaires sont MM. Butchler.

Le gardien est un nommé Chartier; et Mme Chartier a failli être victime d'un très grave accident. Le feu a pris à ses vêtements, mais par bonheur, on a pu étouffer la flamme avant qu'elle pût causer de sérieuses brûlures à la pauvre femme.

Les pompiers du Mile-End ont travaillé comme des braves, et la compagnie peut les féliciter et ce féliciter elle-même, qu'ils aient pu empêcher le feu de gagner les usines à l'huile.

On se rappelle qu'il y a déjà eu à cet endroit, un gros incendie où le feu courait dans la prairie voisine sur des ruisseaux d'huile.

NOUVELLES CONDENSEES

La grippe a fait plus de 500 victimes, à Londres, la semaine dernière.

—La convention démocratique de l'Etat de New-York est convoquée à Albany pour le 22 février.

—Le rôle d'évaluation municipale pour l'année courante assigne à Toronto une valeur immobilières de $151,158,608.

—Le différend entre le Chili et les Etats-Unis semble devoir maintenant se dénouer de la façon la plus pacifique.

—Par un vote unanime, la législature de l'Etat de New-York a autorisé les représentants de journaux à assister aux exécutions capitales dans l'Etat.

—Des troubles sérieux, résultant du chômage parmi les ouvriers ont éclaté à Bilbao, en Espagne, et l'on en appréhende de plus sérieux encore.

—On contredit de Londres la nouvelle annonçant que l'Angleterre allait être divisée en deux provinces ecclésiastiques.

—Le consul américain Reid, à Paris, est rétabli de l'attaque de grippe qu'il a eue. Il refuse de dire s'il y a des négociations pour un traité de commerce entre la France et les Etats-Unis.

—M. T. Chapais, du *Courrier du Canada*, qui était retenu chez lui par la grippe, est rétabli.

—Il vient de mourir un canadien-français, à Yamaska, qui avait atteint ses 101 ans; M. Joseph Dupré.

—On ne saurait croire combien la disette d'eau dont souffre Québec depuis quelques jours est préjudiciable sous tous les rapports. Ainsi une importante manufacture de Québec a dû renvoyer hier cinquante de ses employés, faute d'eau pour faire fonctionner les machines.

—L'honorable M. Chapleau a quitté Montréal, hier soir, pour la Havane, d'où il reviendra, nous l'espérons, avec un regain de forces. Un groupe nombreux de citoyens sont allés le reconduire jusqu'à St Jean.

—On croit qu'un navire s'est perdu corps et biens au large du cap Finisterre, dans la nuit du 19 janvier. La mer rejette une grande quantité d'épaves et les navires venant du sud disent qu'ils ont rencontré les débris d'un navire au large de ce cap.

—La cour Suprême du New Jersey, a été le théâtre hier, d'un incident des plus dramatiques. Le juge Napp était à exposer au jury la loi concernant une certaine cause, quand tout-à-coup il tomba à la renverse sur son fauteuil. Il était mort.

—S'il faut en croire des dépêches provenant de source certaine, le prétendu accident arrivé, dimanche dernier, à M. Stambouloff, dans les rues de Sofia, serait un attentat commis contre sa vie.

Le puissant ministre bulgare est soigné par trois médecins qui le gardent jour et nuit. Personne n'a le droit d'entrer dans sa chambre. Le fait que l'on a mandé par dépêche un médecin de Vienne prouve la gravité de la blessure du ministre.

—Plainte a été portée au poste central de police contre un policeman du nom de Joseph Bach, qui s'est amusé à rouer de coups de bâton, sans la moindre provocation, un pauvre colporteur de fruits italiens, au coin de West et Cortland streets et à lui faire volet ses fruits et sa voiture par une bande de vauriens qui infestent le quartier.

—Contrairement à ce qu'annonçait une dépêche de Rome, hier matin, c'est le cardinal Lodochowski et non le cardinal Masella qui a été nommé préfet de la Propagande en remplacement du cardinal Siméoni. La sacrée congrégation de ce nom est l'une des plus importantes qu'il y ait à Rome; elle a été instituée par Clément VIII pour travailler spécialement à la propagation de la foi; c'est d'elle que relèvent les délégations, vicariats et préfectures apostoliques.

—Le cardinal Ledochowski est polonais de naissance et âgé de 72 ans. La charge qu'il occupait en ces derniers temps dans le Sacré Collége, auquel il fut appelé en 1875, est celle de secrétaire des brefs et grand chancelier des ordres pontificaux de chevalerie.

DECES

En cette ville, le 26 du présent mois à l'âge de 65 ans, dame Catherine Dion veuve de feu George Barbeau.

Les funérailles auront lieu vendredi matin, à 7 heures et demie, à l'église Ste Brigide.

Le convoi funèbre partira de sa résidence No 193 rue Wolfe, pour se rendre à l'église et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. 21-21

IL Y A DE LA MAGIE

Quelles doivent être la satisfaction et la reconnaissance de celui qui écrit ainsi? M. W. Mason, éditeur du *Retford and Gainsborough News*, Retford, Angleterre, dit: "J'ai souffert d'une entorse au genou pendant douze mois sans pouvoir rien obtenir pour soulager la douleur. Un jour je me frottai le genou pendant vingt minutes avec l'huile St Jacob. Ce jour là j'ai fait 200 milles de chemin de fer, le lendemain, je fis 25 milles et la douleur avait entièrement disparu. Elle ne s'est jamais fait ressentir davantage depuis. 111

Aussitôt le pont de glace formé ne manquez pas de venir voir le plus grand assortiment de fourrures de Montréal.

Que tous ceux qui ont été retenus par le manque de communication s'empressent aussitôt la glace prise de venir nous voir, il fait si froid qu'il faut absolument une bonne fourrure, nous avons tout ce qu'il y a mieux en fait de capots et de manteaux, de casques et de manchons, les plus belles robes de voitures, en un mot l'assortiment le plus complet de fourrures et le plus grand choix possible, tout ce que nous vendons est garanti de première qualité et nos prix sont les plus bas possible ceux qui n'achetent pas chez nous n'achetent pas plus ailleurs. Venez à la grande maison de fourrures Chas. Desjardins et Cie., 1537 rue Ste-Catherine.

28-29j 1-2f

—Les malades atteints de rhume, toux, bronchite attendent trop souvent que le mal ait fait de gros ravages, avant de songer à se soigner. Est-ce à dire pour cela qu'il faille désespérer? Non certes! La science n'a pas négligé cette catégorie de malades récalcitrants. Le BAUME RHUMAL, ce médicament par excellence, est destiné à cette catégorie de malades qui, pour une cause ou une autre, ont négligé un rhume, ou une bronchites susceptibles de s'aggraver. A quelque période qu'il soit arrivé, un rhume cède infailliblement devant le traitement du BAUME RHUMAL.

—Le grand guérisseur des affections pulmonaires est cet excellent remède vendu sous le nom du Sirop Anti-Consomptif de Bickle. Il soulage et diminue la sensibilitité des tissus de la gorge et des poumons et constitue un remède souverain contre la toux, le rhume, l'enrouement, les douleurs et la sensibilité de la poitrine, la bronchite, etc. A guéri nombre de personnes que l'on croyait dans les périodes avancées de la consomption.

—Les habillements d'hiver pour jeunes garçons et jeunes gens sont à des prix extraordinaires pour le reste du temps de la vente, chez S. Carsley, rue Notre-Dame.

—Chaussures de qualité supérieure aux prix du gros, chez S. Carsley, rue Notre-Dame.

—Profitez aujourd'hui de l'occasion d'acheter des marchandises à des prix sans précédent, chez S. Carsley, rue Notre-Dame.

Pilules Antibilieuses.

MARQUE DE COMMERCE

Du Dr NEY

Remède par excellence contre les Affections Bilieuses: Torpeur du foie, Excès de bile et autres indispositions qui en découlent: Constipation, Perte d'appétit, Maux de tête, Etc.

Le Dr D. Marsolais, praticien distingué, écrit ce qui suit:

"Voilà plusieurs années que je fais usage des Pilules Antibilieuses du Dr Ney et je me trouve très bien de leur emploi.

Je ne puis que faire l'éloge de leur composition que vous avez bien voulu me faire connaître. Ne contenant pas de mercure, elles peuvent être administrées sans danger dans une foule de cas où les pilules mercurielles seraient tout à fait nuisibles.

Non-seulement je fais un usage considérable de ces Pilules pour mes patients, mais je les ai aussi employées en maintes circonstances pour moi-même et le résultat a été des plus satisfaisants.

C'est donc avec plaisir que j'en recommande l'usage aux personnes qui ont besoin d'un purgatif DOUX, EFFECTIF, ET INOFFENSIF.

Lavaltrie, 1er mai 1887. Dr D. MARSOLAIS.

EN VENTE PARTOUT

SEUL PROPRIÉTAIRE

L. ROBITAILLE, Chimiste

JOLIETTE, P. Q.

PRIX SEULEMENT 25 CTS LA BOITE.

Quartier Hochelaga.

Tous les amis désireux d'assurer l'élection de l'échevin Rolland et qui voudront bien fournir leur voiture le 1er Février, jour de la votation, sont priés d'envoyer leur adresse, s'il au comité central, No 28 rue Notre-Dame ou au No. 14 rue St Vincent.

Téléphone No 631. 21-22

Quartier St-Laurent

Les Electeurs favorables à la candidature de l'échevin

WILLIAM KENNEDY

Pourront se procurer toutes informations à son

Comité Central

25 RUE BLEURY

—ET—

1953 RUE STE-CATHERINE

Depuis 9 heures a. m. jusqu'à 10 hrs. p. m. tous les jours. 20-5

ELECTIONS MUNICIPALES

Quartier St Louis

LE COMITE CENTRAL

DE L'ECHEVIN

J. R. SAVIGNAC

Sera ouvert tous les soirs au No

1855 RUE STE-CATHERINE

Les amis sont invités à s'y rendre tous les soirs. 19-6

Quartier Centre.

COMITÉ CENTRAL

—DE—

L. G. A. CRESSÉ

52 RUE ST-JACQUES

Ouvert de 10 heures du matin à 10 hrs du soir.

Tous les amis favorables à la cause de M. CRESSÉ sont priés de visiter son comité. 46-17

Quartier Centre.

COMITE CENTRAL

—DE—

JOS MELANÇON

Ouvert tous les jours de 10 heures du matin à 10 heures du soir au

No 1683 rue Notre-Dame

Tous les amis favorables à sa cause sont priés de visiter son comité 18-71

CHEMIN DE FER

INTERCOLONIAL

1891—ARRANGEMENTS D'HIVER— 1892

A partir du 18 Octobre 1891, les trains express de passagers quotidiens circuleront chaque jour (les dimanches exceptés) comme suit:

Départ de Montréal, à la gare Bonaventure, par le chemin de fer du Grand-Tronc..... 8.30 ....

Départ de Montréal à la gare Dalhousie, par le C. P. R..... 22.00 ....

Départ de Lévis..... 14.35 ....

Arrivant de Rivière du Loup..... 17.45 ....

do Trois-Pistoles..... 18.43 ....

do Pémouski..... 20.20 ....

do Petit Metis..... 1.22 ....

do Campbellton..... 4.30 ....

do Bathurst..... 7.35 ....

do Newcastle..... 8.43 ....

do Moncton..... 11.55 ....

do Saint-Jean..... 6.35 ....

do Halifax..... 12.50 ....

Les wagons dortoirs, buffets et tous les autres wagons du train express rapide qui part de Montréal chaque jour (dimanche exceptés) à 8.00 heures se rendent directement jusqu'à Halifax sans transfert, en vingt-huit heures et cinquante-cinq minutes.

Les trains pour Halifax et Saint-Jean se rendent à leur destination les dimanches.

Les wagons du chemin de fer Intercolonial entre Montreal et Halifax sont éclairés par l'électricité et chauffés par la vapeur de la locomotive.

Tous les trains circulent d'après le temps moyen de l'Est.

Pour les billets de passage et toutes les informations en rapport avec le prix des passages, le taux du fret et les arrangements des trains, etc., s'adresser à

G. W. ROBINSON,
Agent du fret et des passagers pour l'Est,
136½ rue St Jacques.
En face du St Lawrence Hall, Montreal.

D. POTTINGER,
Surintendant en chef.

Bureau du Chemin de Fer Moncton, N. B.

CHEMIN DE FER

VERMONT CENTRAL

Changements important dans le service des Trains

Nouveaux Trains pour New-York et Boston

Quatre Trains Express pour New-York
Quatre Trains Express pour Boston

POUR NEW-YORK

7.30 A. M. Dim. excep.	Train rapide via Rutland, Troy et Albany, arrivant à New-York à	8.50 P. M
8.50 A. M. Dim. excep.	Train Express via White River Junct. et Springfield, arrivant à New-York à	10.00 P.M.
5.30 P. M. Tous les jours	Train rapide de nuit via Troy et Albany, arrivant à New-York à	6.45 A.M.
8.35 P. M. Tous les jours	Express de nuit via Springfield et New Haven, arrivant à New-York à	11.30 A. M.

POUR BOSTON

7.30 A.M. Dim. excep.	Express de jour via Rutland et Fitchburg arrivant à Boston à	6.55 P.M.
8.50 A.M. Dim. excep.	Train rapide via White River, Jct. et Lowell arrivant à Boston à	7.30 P.M.
53.0 P.M. Dim. excep.	Train rapide via Bellow's Falls et Fitchburg, arrivant à Boston à	7.00 A.M.
8.30 P.M. Tous les jours	Train express de nuit via Concord et Lowell, arrivant à Boston à	8.15 A.M.

Des nouveaux wagons buffets, réfectoires et dortoirs Wagner sont attachés à tous les trains dits "S".

Pour les billets, indicateurs et tous les autres renseignements, s'adresser au bureau de la compagnie, 126 rue Saint-Jacques.

A. C. STONEGRAVE,
Agent des passagers au Canada.

E. C. SMITH,
2ème Vice-président.

S. W. CUMMINGS,
Agent général des passagers
ST ALBANS, Vt.

EXPOSITION D'HIVER

Le grand Parc Cyclorama, rue de Bleury, coin de Lagauchetière, est la seule exposition d'hiver en cette ville. Les arrangements nouveaux et complets qui y ont été faits pour le chauffage en font le local le plus agréable de la ville pour y passer une heure avec des amis pendant les mois de l'hiver. Il y a toujours des conférenciers qui font l'histoire des différents tableaux. Admission, 25 cts, rue Ste Catherine, au coin de la rue St Urbain. La salle est ouverte le jour et le soir, depuis 9 heures a. m., jusqu'à 10.30 p. m.; le dimanche de 1 heure p. m. à 10.30 p. m.

SITUATIONS VACANTES

ON DEMANDE une servante générale sachant faire la cuisine, pour deux personnes 214 St Hubert. 21-1

ON DEMANDE une couturière au mois dans une famille, s'adresser au No 132 rue de l'Univers te. 21-1

ON TROUVERA une femme de journées No 1611 rue Montcalm. 21-1

ON DEMANDE un garçon de cuisine. Académie de" 2353 rue Ste Catherine 21-1

ON DEMANDE une bonne servante générale bien recommandée, 24 rue Berri. Avant-midi. 21-2

ON DEMANDE immédiatement une fille pour sachet glacer les chemises, 979 rue Hivert. 21-2

ON DEMANDE des agents (hommes et femmes) S'adresser 1743 rue Notre Dame. 20-4

ON TROUVERA au No 8 de la rue Elizabeth, une personne enseignant la stenographie aux conditions les plus raisonnables entre midi et une heure, ou de 7 à 8 heures du soir. 20-5

ENSEIGNE A L'EPREUVE DE L'EAU à 25 pences, sur cadre lettrées pour seulement 1 chèque au 1er Mars. S. H. MARTIN "Peinture d'Enseignes, 223 rue McGill."

MAISON A VENDRE. Une belle maison en bois bien finie sous tous les rapports comprenant huit appartements avec les autres dépendances, située dans le village de Ste Cunégonde à deux arpents de l'église excellente place pour un homme d'affaires ou autre; conditions faciles. S'adresser à Dme Vve Pierre Brunet. 19-6

A VENDRE

Le droit d'exploiter dans la puissance du Canada pour un intérêt, le procédé patenté par décret No 1739 du 3 septembre 1885, accordé au Marshall J. Allen et William E. Bond pour perfectionnement de l'art ou procédé de fabrication du Whiskey.

FRANKFORD WHISKEY PROCESS Co.
DUNCAN McCORMICK, Agent
No. 151 rue St. Jacques, Montreal

POUR 36 JOURS

20 pour cent d'escompte sur tous les meubles de chambre à coucher audessus de $50.00.

RENAUD, KING & PATTERSON
652—RUE CRAIG,—652

Emmagasinage gratis jusqu'au 1er mai. 21-4

Avis aux Propriétaires.

On demande à acheter dans la partie Est de la ville, plusieurs bonnes propriétés payant 12 p. c.

Les propriétaires seuls devront s'adresser à V